

CONTRAT DE FILIERE DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE

Avril 2025



SOMMAIRE

PREAMBULE	<i>p. 4</i>	2. DEROULE DE L'EVALUATION DU CONTRAT DE FILIERE	<i>p. 24</i>
PREREQUIS DE LECTURE	<i>p. 5</i>		
1. CONSTRUCTION ET EVOLUTION DU CONTRAT DE FILIERE DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE	<i>p. 6</i>	2.1 L'INSCRIPTION DE L'EVALUATION AU SEIN DU CONTRAT 2023 - 2026	<i>p. 25</i>
1.1 DE LA PREMIERE CONVENTION AU PREMIER CONTRAT : PREMIERS PAS DU CONTRAT DE FILIERE EN NORMANDIE (2017-2021)	<i>p. 7</i>	2.1.1 Au sein du contrat et du règlement intérieur	<i>p. 25</i>
1.1.1 Première convention expérimentale en 2017	<i>p. 7</i>	2.1.2 Périmètre et objectif : une évaluation en 2 temps	<i>p. 25</i>
1.1.2 Le premier contrat de filière : 2018 - 2021	<i>p. 8</i>	2.1.3 Une première approche quantitative sur la base des données du CNM par territoire et par métier	<i>p. 26</i>
1.1.3 Création du CNM, crise sanitaire, une année 2020 oscillant entre lisibilité et incertitudes	<i>p. 11</i>		
1.1.4 2021, des mesures en soutien d'une reprise en pointillés post covid dans sa dernière année	<i>p.13</i>	2.2 UNE METHODOLOGIE MOBILISANT L'ENSEMBLE DES PARTIES	<i>p. 27</i>
1.2 UNE ANNEE DE PREFIGURATION ENRICHIE DE NOUVEAUX PARTENAIRES ET LA CREATION DE NORMANDIE MUSIQUES ACTUELLES - NORMA	<i>p. 15</i>	2.2.1 Rappel du cadre	<i>p. 27</i>
1.2.1 Un contrat de filière régionale musiques actuelles pour la Normandie pour l'année 2022	<i>p. 15</i>	2.2.2 Une co-construction des critères et des indicateurs à partir du printemps 2025	<i>p. 28</i>
1.2.2 La création de NORMA	<i>p. 17</i>	2.2.3 Les moyens humains et techniques	<i>p. 28</i>
1.2.3 Bilan des mesures	<i>p. 18</i>		
1.2.4 Vers un nouveau contrat 2023 - 2026	<i>p. 18</i>	3 CHIFFRES CLÉS DU CONTRAT DE FILIÈRE 2018-2024	<i>p. 30</i>
1.3 LE NOUVEAU CONTRAT 2023 - 2026	<i>p. 20</i>	3.1 LE CONTRAT DE FILIÈRE NORMAND, UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE INÉDITE AU SERVICE DES MUSIQUES ACTUELLES	<i>p. 31</i>
1.3.1 Appels à projets spécifiques : mobilité et décarbonation des festivals	<i>p. 20</i>	3.1.1 Données et dynamiques des musiques actuelles en Normandie	<i>p. 31</i>
1.3.2 Transfert de Savoir-Faire : un bon démarrage du dispositif, des améliorations possibles	<i>p. 22</i>	3.1.2 Le contrat de filière normand : un modèle de gouvernance partagée	<i>p. 32</i>
		3.1.3 Données territoriales sur les bénéficiaires et les montants alloués	<i>p. 33</i>
		3.1.4 Soutenir l'action locale : radios, producteurs, diffuseurs et scènes émergentes en tête	<i>p. 34</i>
		3.1.5 Répartition des montants demandés et attribués par programme et par département (2017-2024)	<i>p. 36</i>
		3.1.6 Tableau de répartition des montants demandés et attribués par programme et par département (2017-2024)	<i>p. 37</i>

3.1.7	Cartographie des bénéficiaires des mesures du contrat de filière (2017-2024)	p. 38
3.1.8	Cartographie des montants alloués par territoire - départements, villes et métropole (2017-2024)	p. 39
3.2	LE CONTRAT DE FILIÈRE NORMAND À L'ÉPREUVE DES DISPARITÉS TERRITORIALES À L'ÉCHELLE DES DÉPARTEMENTS (2017 - 2024)	p. 40
3.2.1	Une concentration significative des projets soutenus dans le département du Calvados	p. 40
3.2.2	L'Eure, un maillage étendu des bénéficiaires	p. 44
3.2.3	La Manche, une concentration des soutiens et maillage littoral	p. 48
3.2.4	Une répartition territoriale dispersée des structures, concentrée sur un nombre restreint de bénéficiaires dans l'Orne	p. 52
3.2.5	La Seine-Maritime : une diversité d'acteurs soutenus, mais une concentration économique marquée dans les pôles urbains	p. 56
3.3	DES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES ENTRE LES GRANDS PÔLES URBAINS NORMANDS : LA VILLE DE CAEN, LA VILLE DU HAVRE ET LA MÉTROPOLÉ ROUEN NORMANDIE	p. 60
3.3.1	Plus d'1/3 des dossiers soutenus dans le Calvados sont portés par des structures caennaises	p. 60
3.3.2	Le Havre : un territoire à faible nombre de bénéficiaires et une répartition polarisée	p. 64
3.3.3	La Métropole Rouen Normandie	p. 68



PRÉAMBULE

L'année 2024 marque un point d'étape du second contrat de filière en Normandie, lancé en 2023 et qui se poursuivra jusqu'en 2026. **Le contrat de filière des musiques actuelles en Normandie se distingue par son périmètre unique et le nombre d'acteurs impliqués en tant que signataires.** En effet, aucun autre contrat de filière au niveau national n'a réuni autant de partenaires. Il fait régulièrement **l'objet d'une attention particulière et est cité lors des événements majeurs de la filière, comme un modèle de compétence culturelle partagée entre les collectivités et partenaires publics.**

L'exigence de transparence, le désir de compréhension et la volonté de mesurer l'efficacité des actions ont conduit à l'intégration de l'évaluation au sein du contrat. Conformément à l'article 13 du contrat et à l'article 8 du règlement intérieur, **NORMA assume un rôle de coordinateur et de contributeur à l'évaluation de cette démarche.**

L'objectif de cette évaluation est de **mesurer l'efficacité des mesures mises en place, d'analyser les impacts qu'elles peuvent avoir sur les acteurs locaux, les publics, les artistes, ainsi que sur l'ensemble de l'écosystème culturel.** Cette démarche partenariale, impliquant l'ensemble des

cosignataires, permettra de co-construire, de manière qualitative et quantitative, les critères et indicateurs qui orienteront la révision des mesures en 2026, afin qu'elles répondent encore plus aux réalités du terrain lors du prochain contrat 2027-2030.

Ce moment à mi-parcours constitue **une opportunité pour prendre du recul et évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de filière en Normandie.** Comme prévu par le contrat, **un premier état des lieux est proposé au milieu du chemin contractuel parcouru.** Il s'agit d'une photographie de la situation actuelle, retraçant de façon historique, par territoire et par métier, le premier état des lieux avant l'évaluation, intitulée « **Chiffres clés du contrat de filière Normandie 2017 - 2024** ».

Il s'agit donc dans ce livrable de poser les chiffres avec objectivité, de croiser les données **et de poser un premier regard sur les mesures déjà en place depuis huit ans.** Cette analyse servira de premier guide et de boussole pour la construction de l'évaluation qui débutera dès ce printemps 2025 et sera présentée début 2026.

Prérequis de lecture

- **L'ensemble des chiffres clés exposés ont été fourni par le CNM en septembre 2024 à l'exception des chiffres de l'année 2017 qui sont les données issues du procès verbal de l'année concernée.** Les données démographiques sont tirées des données INSEE de recensement de la population.
- **Aucune autre donnée n'a été incrémentée afin de garder l'unité de source lors de l'exposition de ces chiffres clés.**
- **L'implantation du siège social des structures est l'indicateur territorial retenu** pour l'analyse des données des chiffres clés exposés. Par conséquent, **les données des bénéficiaires des villes du Havre, de Caen et de la Métropole Rouen Normandie sont comptabilisées dans l'analyse des données départementales.**
- **Sauf exception explicitée, seules les structures bénéficiaires des mesures sont prises en compte.**
- **L'indicateur « activité principale » est défini selon la nomenclature définie par le CNM.**
- **Un département (Département du Nord) situé hors région Normandie est comptabilisé dans le calcul global des aides.** Cette aide correspond au montant alloué au cabinet Lillois – Sociotopie dans le cadre de l'étude sur la mobilité des publics et des équipes en festival.

Lexique

Les analyses cartographiques proposent des lectures par bassin de vie et par aire d'attraction (anciennement zone urbaine jusqu'en 2021) :

Le bassin de vie « *constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* » - INSEE 2025.

L'aire d'attraction « *définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre* ». INSEE - 2025.

Les bases de données cartographiques et fonds de carte issues de l'Institut national de l'information Géographique et forestière (IGN) ont été réalisées par NORMA.

1

CONSTRUCTION ET ÉVOLUTION DU CONTRAT DE FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE

DE LA PREMIERE CONVENTION AU PREMIER CONTRAT : PREMIERS PAS DU CONTRAT DE FILIERE EN NORMANDIE (2017-2021)

1.1.1 - Première convention expérimentale en 2017

Une démarche nouvelle et des enjeux partagés

L'État / Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (DRAC), la Région Normandie, le Département de l'Orne et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) ont engagé une réflexion autour d'un cadre commun dès 2016. Cette première convention expérimentale avait pour **objectif la mise en œuvre d'actions communes en faveur du développement de la filière des musiques actuelles et des variétés sur le territoire régional.**

Elle a été l'occasion pour ces quatre partenaires de **définir et défendre ensemble des enjeux communs** :

- « Assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence.
- Faire émerger un nouveau modèle économique de la culture.
- Accompagner la structuration et le développement économique de la filière dans le territoire.
- Encourager les coopérations et la mutualisation.
- Encourager l'expérimentation et l'innovation.
- Favoriser l'équilibre territorial.
- Favoriser la professionnalisation et l'emploi durable dans le secteur des musiques actuelles et des variétés.
- Soutenir des initiatives innovantes et susciter de nouvelles pratiques, de nouvelles coopérations ».

Cette première convention signée en 2017 expose **les conditions dans lesquelles l'État/DRAC, la Région Normandie, le Département de l'Orne**

et le CNV mettent en œuvre leur partenariat sur le territoire régional, dans le but de soutenir et développer la filière des musiques actuelles et des variétés au titre de l'année 2017.

Un comité stratégique dans ce cadre réunit les partenaires financeurs accompagnés par les structures fédératives de l'époque œuvrant dans le champ des musiques actuelles et variétés (RMAN, réseau des musiques actuelles en Normandie, Le FAR - Agence musicale régionale). Ce comité stratégique s'appuie sur leurs travaux et les concertations que ces structures mènent.

Un comité de sélection formule une répartition des aides attribuées au titre du contrat. Pour ce faire, **il s'appuie sur une instruction réalisée conjointement** par les services de la DRAC Normandie, la Région Normandie, du Département de l'Orne et du CNV.

L'enveloppe totale est de 60 000 € et le portage du fond est effectué par le CNV : 25 000 € de la Région, 25 000 € du CNV, 5 000 € de la DRAC et 5 000 € du Département de l'Orne.

Un premier dispositif est alors mis en place (« Dispositif d'aide au développement stratégique des entreprises de production ») qui a pour objectif de soutenir la structuration des entreprises de production afin d'améliorer les conditions d'exercice et de développement de son activité. L'aide est ponctuelle et porte sur une stratégie d'un an.

9 structures ont été bénéficiaires de cette aide en 2017 pour un montant moyen de 6 667 € dont 6 structures dont le siège social est implanté dans le Calvados, 1 dans l'Orne, 1 en Seine-Maritime et 1 dans la Manche.

La convention expérimentale de 2017 semble déjà porter l'ADN de ce qu'est le contrat de filière aujourd'hui : un cadre unique associant État, Région, collectivités territoriales et permettant la structuration d'un secteur via des aides complétant les logiques sectorielles de l'établissement et des aides de droit commun État / collectivités. L'encouragement des coopérations, l'inclusion des actrices et des acteurs via agence et réseau à l'époque, montre l'importance donnée par les partenaires aux territoires, aux initiatives locales et à la question de l'innovation.

Chiffres clés 2017

60 000 €
Enveloppe totale

9
Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



1.1.2 - Le premier contrat de filière : 2018 – 2021

La Normandie fait partie des 4 premières régions françaises ayant mis en place ce nouveau mode de contractualisation avec les régions Occitanie, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Fort de la première convention initiée dès 2017, des expériences réussies ou en cours au national, il est décidé de construire un contrat cadre sur 4 années à partir de 2018. De nouvelles collectivités rejoignent la démarche illustrant le souhait d'**une compétence partagée de la culture entre les collectivités territoriales et**

L'Etat (loi NOTRe du 7 août 2015) sur la question des musiques actuelles en Normandie.

Le contrat de filière musiques actuelles en Normandie réunit sur la période 2018-2021 **l'État (DRAC Normandie), la Région Normandie, le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV), le Département de l'Orne rejoint par le Département de la Manche et le Département de l'Eure**. Le contrat de filière est conclu pour **quatre années**. Ce contrat confère à la Normandie un **caractère singulier en associant les acteurs départementaux** « *ce niveau départemental est quasi unique en France à ce jour, excepté les Bouches du Rhône en PACA-Sud, et pose le souhait de travailler au plus près des territoires, en proximité avec les acteurs* »¹. Ce lien avec les différentes strates des territoires traduit « *d'un historique collaboratif fort entre les territoires, l'État et les Collectivités* ». Ce travail s'est appuyé sur une **démarche de concertation et d'animation territoriale** menée en amont par le réseau RMAN pendant plusieurs années. Cette singularité a permis de réfléchir dans le temps : elle favorise l'évaluation en co-construction incluant - ou non - les bénéficiaires et permet à des acteurs et actrices qualifiés d'intervenir.

L'État, la Région Normandie, le Département de la Manche, Le Département de l'Orne et Département de l'Eure et le CNV, indiquent en 2018 souhaiter renforcer leur collaboration autour du développement des musiques actuelles et des variétés en région afin de :

- « Assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence.
- Favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles.
- Accompagner la structuration et le développement économique de la filière dans le territoire.
- Favoriser l'équilibre territorial ».

Une **gouvernance concertée** est mise en place et associe au sein d'un **Comité Stratégique les partenaires financeurs** avec voix délibératives et des représentants des structures fédératives œuvrant dans le champ des musiques actuelles et variétés avec voix consultative (RMAN, réseau des

¹ ROCTON Anne-Claire (2022) - L'évaluation des contrats régionaux de filière musiques actuelles - DGCA - p.33

musiques actuelles en Normandie, Le FAR - Agence musicale régionale).
Un **comité de sélection formule une répartition des aides attribuées au titre du contrat**. Il s'appuie pour ce faire sur **une instruction réalisée conjointement** par les services de la DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département de la Manche, le Département de l'Orne et le Département de l'Eure et du CNV.

Le contrat 2018-2021 permet de mobiliser un fond commun multiplié par plus de 4 (par rapport à la convention de 2017) au service de la filière tout en ouvrant à de nouvelles mesures dès 2018.

Les objectifs sont « *d'encourager et soutenir les actions de valorisation et de promotion des artistes régionaux issus des musiques actuelles, de favoriser l'encadrement technique professionnel, de favoriser les actions innovantes permettant la coopération avec les autres acteurs des musiques actuelles (lieux, structures d'accompagnement, etc), la mutualisation d'outils et de compétences et la structuration régionale, d'assurer une mission de communication sociale, de proximité et de diversité de favoriser le partage de contenus* ».

ZOOM SUR 2018

L'enveloppe totale en **2018 s'élève à 258 000 €**. Le portage financier est assuré par le CNV.

Les montants alloués au fond par les signataires sont répartis de la façon suivante : CNV : 100 000 €, Région Normandie : 100 000 €, DRAC : 40 000 €, Département de l'Eure : 10 000 €, Département de l'Orne : 5 000 € et Département de la Manche : 3 000 €.

Trois appels à projets sont mis en place en 2018 :

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2017).
- Soutien à la diffusion en milieu rural et zones blanches culturelles (nouveau).
- Soutien aux radios associatives (nouveau).

Les candidatures ont été ouvertes en juillet 2018. Le comité de sélection s'est déroulé le 10 octobre 2018. Les montants acceptés s'élèvent à 199 000 €, le reliquat est de 59 000 €.

28 dossiers de demande d'aides ont été déposés. 11 candidatures ont été refusées et **17 projets ont été soutenus (taux d'acceptation 60,71 %)**. Le montant moyen demandé s'élève à 12 821 € pour **un montant moyen accordé de 11 706 €**.

La répartition territoriale des structures aidées est en ce début de contrat assez particulière : 10 projets soutenus dans le Calvados, 4 dans l'Orne, 2 dans l'Eure et 1 en Seine-Maritime.

Chiffres clés 2018

258 000 €

Enveloppe totale

3

Appels à projets

17

Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



ZOOM SUR 2019

L'enveloppe totale 2019 s'élève à **317 000 €** dont **59 000 € correspondant au reliquat 2018 et 258 000 € de financement annuel**. Le portage financier est assuré par le CNV.

Quatre appels à projets sont mis en place en 2019 :

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2018).
- Soutien à la diffusion en milieu rural et zones blanches culturelles (continuité de 2018).

- Soutien aux radios associatives (continuité de 2018).
- Soutien à la production vidéo-musique (nouvelle mesure expérimentale en 2019).

Les candidatures ont été ouvertes début avril 2019. Le comité de sélection s'est déroulé le 25 juin 2019. Les montants acceptés s'élèvent à 308 600€, le reliquat est de 8 400 €.

Les structures avaient pour la première fois la possibilité de demander un suivi de leur projet sur 3 ans dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux structures de développement artistique » (bien que l'annualité soit la règle).

32 dossiers de demande d'aides ont été déposés. 6 candidatures ont été refusées ou annulées et **26 projets ont été soutenus (taux d'acceptation 81,25 %)**. Le montant moyen demandé s'élève à 13 940 € pour **un montant moyen accordé de 11 869 €**.

Répartition territoriale : 10 projets soutenus dans le Calvados, 4 dans l'Orne, 2 dans l'Eure, 7 en Seine-Maritime, et 3 dans la Manche.

Chiffres clés 2019

317 000 €
Enveloppe totale

4
Appels à projets

26
Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



Au sortir de 2019, à mi-parcours du contrat, le **fonds annuel de 258 K€** est stabilisé et correspond au deuxième fonds français en volume financier. **Le service payeur choisi est le CNV**, qui centralise la redistribution. La répartition des financements est la suivante :

Région Normandie : 100 K€ (38 %)	Département de l'Eure : 10 K€ (4 %)
CNM (ex-CNV) : 100 K€ (38 %)	Département de l'Orne : 5 K€ (2 %)
DRAC Normandie : 40 K€ (15 %)	Département de la Manche : 3 K€ (1 %)

Le budget réalisé est de 308,6 K€, avec une augmentation de 50 % de dossiers acceptés par rapport à 2018. Ces chiffres semblent montrer que le contrat après une année expérimentales (2017) et une année de lancement (2018) trouve son rythme de croisière en 2019.

Le contrat de filière a été conçu afin d'instituer un dialogue pérenne avec les acteurs de la filière et la diversité des partenaires publics et privés, en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic. Il permet de produire et expérimenter des politiques communes, en soutenant des actions permettant de **consolider et développer l'emploi, de favoriser la formation professionnelle ou de contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques en Normandie.**

Les appels à projets mis en place permettent clairement d'apporter une structuration nécessaire à des opérateurs en région dont l'activité est cruciale pour la professionnalisation de la filière mais qui ne rentrent pas dans les critères de nos dispositifs d'aides régionales. Stratégiquement, le contrat de filière permet à la fois un **travail prospectif vers les territoires et les projets**, initiant des dynamiques par le prisme des aires de vie, mais aussi par l'entrée spécifique de la filière et donc de l'économie créative, du soutien aux acteurs de façon durable et inclusive. Le contrat est enfin une **véritable réponse technique et politique à des endroits complexes**, notamment d'**appréciation de l'intégration régionale de la filière.**

1.1.3 - Création du CNM, crise sanitaire, une année 2020 oscillant entre lisibilité et incertitudes

La création du CNM – Centre National de la Musique

La loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 crée un Centre national pour la musique juridiquement fonctionnel au 1er janvier 2020, EPIC placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Les trois volets de missions de ce nouvel établissement public sont les suivants : **Connaissance de la filière (données) ; Soutien à la filière (équipement, résidences, création, aide à l'enregistrement, entre autres) et Conseil à la filière (vers les jeunes artistes).** Ils se déploient ensuite selon cinq thématiques fortes que sont la connaissance, la création, les territoires, l'international et l'innovation.

Longtemps attendu, le CNV devient Centre national de la musique. Le nouvel établissement reprend tous les engagements conclus par la précédente institution et assure leurs continuités. C'est ainsi que le CNM réunit les équipes de l'ancien CNV, du Fonds pour la création musicale (FCM), du Bureau Export (Burex), du Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA) et du Club action des labels et des disquaires indépendants français (CALIF). Désormais et à l'instar du cinéma (CNC), la filière dispose d'un seul établissement pour accompagner les acteurs de la filière en France donnant matière à une meilleure lisibilité et une harmonisation précédemment éclatée en différents bureaux.

La crise COVID obligeant adaptation et transformation : le contrat de filière et ses partenaires montrent leur capacité à réagir rapidement.

Un comité stratégique est organisé le 26 mai 2020, en pleine crise COVID. Cinq comités techniques ont eu lieu tout au long de l'année 2020.

Quatre dispositifs étaient ouverts en 2020 avec l'introduction d'une mesure expérimentale :

3 appels à projets sont reconduits avec quelques modifications :

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2019).

- Soutien à la production vidéomusique (continuité de 2019).
- Soutien aux radios associatives (continuité de 2019).
- **L'appel à projet « Soutien à la diffusion en milieu rural et zones blanches culturelles » perd son sens en période d'interdiction ou de restriction de l'organisation de spectacles. Il se transforme en « Soutien à la diffusion et l'innovation numérique ».**

Cet appel s'inscrit dans un environnement large de remise en question des pratiques et de la conduite future des projets culturels et artistiques au plus proche des populations. Participant ainsi d'une forme de relance pour être moteur dans la durée et anticiper la sortie de crise sanitaire avec raison et progressivité, cet appel à projet vise à accomplir des avancées innovantes en matière de révision des politiques culturelles, notamment sur les offres numériques en matière de pratiques et d'intermédiation culturelles.

Un appel à projet adapté aux restrictions sanitaires et à l'installation du numérique dans les pratiques

Dans le cadre spécifique de la crise sanitaire touchant la filière, notamment les diffuseurs, les artistes musicien-nes et les technicien-nes, mais aussi les lieux intermédiaires et les équipes et intervenant-es associé-es, cet appel à projet vise :

- **À accompagner des initiatives locales favorisant la diffusion** dans des formats numériques ou adaptés au contexte sanitaire.
- **À accompagner les projets d'intermédiation** notamment entre les populations et/ou les acteurs du secteur et/ou les professionnels.
- **Soutenir l'emploi artistique et technique** dans les projets de diffusion numérique ou non.

Un taux de pénétration des mesures qui augmente dans un contexte d'incertitude d'activités liée à la crise sanitaire.

ZOOM SUR 2020

L'enveloppe totale 2020 s'élève à **265 960 € dont 7 960 € correspondant au reliquat de 2019, et 258 000 € de financement annuel**. Le portage financier est assuré par le Centre national de la musique (CNM).

4 appels à projets sont mis en place en 2020 :

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2019).
- Soutien aux radios associatives (continuité de 2019).
- Soutien à la production vidéomusique (continuité de 2019).
- **Soutien à la diffusion et l'innovation numérique (nouvelle mesure expérimentale en 2020).**

Les appels à projets ont été lancés le 1er juillet 2020 avec une date limite de dépôt de dossier le 1er septembre 2020. Le comité de sélection s'est déroulé les 29 et 30 septembre 2020. **Les montants acceptés s'élèvent à 265 960 €, il n'y a aucun reliquat.**

56 dossiers de demande d'aides ont été déposés (+75 % d'augmentation de demandes dues à la crise COVID). 29 dossiers ont été refusés ou annulés et **27 projets ont été soutenus (taux d'acceptation 48,21 %)**. Le montant moyen demandé s'élève à 13 327 € **pour un montant moyen accordé de 9 850 €.**

Répartition territoriale : 7 projets soutenus dans le Calvados, 4 dans l'Orne, 4 dans l'Eure, 9 en Seine-Maritime, et 3 dans la Manche.

Chiffres clés 2020

265 960 €
Enveloppe totale

4
Appels à projets

27
Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



Une meilleure irrigation des mesures sur l'ensemble des territoires

En 2020, on note ainsi une nette hausse du nombre de demandes (45 structures déposantes pour 56 dossiers), et mécaniquement une **plus grande variété dans la typologie des structures** (32 associations et 11 sociétés commerciales, 1 entrepreneur individuel et 1 établissement public). En 2019 il y avait 26 structures déposantes pour 32 dossiers (22 associations et 4 sociétés commerciales), et en 2018 on comptait 26 structures déposantes (21 associations et 5 sociétés commerciales) pour 28 dossiers.

On remarque également à partir de 2020 une **forte tendance au rééquilibrage du nombre de dossiers aidés dans chaque département en fonction de leurs démographies.**

Réactivité des partenaires du contrat de filière en Normandie :



1.1.4 - 2021, des mesures en soutien d'une reprise en pointillés post covid dans sa dernière année

Dispositif de Transfert de Savoir-Faire

Les partenaires se sont penchés durant l'année 2021 sur le dispositif de **Transfert de Savoir-Faire** tel qu'il avait été mis en place en région Nouvelle-Aquitaine, et a décidé de l'expérimenter en Normandie dans le cadre du contrat de filière au bénéfice des acteurs et actrices des musiques actuelles. Au 1^{er} octobre 2021, le Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie a déposé son dossier pour le pilotage de ce dispositif dont le lancement est programmé pour janvier 2022.

Il s'agit d'un dispositif qui permet à un salarié d'une structure dont l'activité est principalement liée aux musiques actuelles de déterminer un besoin, puis de trouver une personne ressource qui sera dédommagée pour passer du temps avec la personne demandeuse en lui transférant son savoir-faire sur le besoin identifié. Cet échange de pair à pair correspond aux valeurs défendues à la fois par le contrat de filière et la CRESS.

Un contrat qui associera de nouveaux partenaires dès 2022 via une année de préfiguration à un contrat de nouvelle génération.

Un **élargissement des partenaires** a été acté en 2021. **La Ville de Caen, la Métropole de Rouen, la Ville du Havre et le Département de la Seine-Maritime** ont signifié qu'ils rejoindraient cette dynamique contractuelle dès 2022.

Deux comités stratégiques se sont tenus les 30 mars et 31 mai 2021. Le **comité stratégique du 31 mai a été élargi aux futurs partenaires signataires du contrat 2022.** Également, 12 comités techniques ont eu lieu tout au long de l'année 2021 permettant de réaliser cet élargissement politique et technique.

ZOOM SUR 2021

L'enveloppe totale 2021 s'élève à **296 000 € dont 30 350 € fléchés sur le dispositif de Transfert de Savoir-Faire.** Le portage financier est assuré par le CNM.

4 appels à projets sont mis en place en 2021 :

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2020).
- Soutien aux radios associatives (continuité de 2020).
- Soutien à la production vidéo-musique (continuité de 2020).
- Soutien à la diffusion et l'innovation numérique (continuité de 2020).
- **Auxquels s'est ajouté un cinquième dispositif : le Transfert de Savoir-Faire, porté par la CRESS Normandie (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie).**

Les partenaires ont souhaité maintenir les appels à projets mis en place en 2020, car la crise sanitaire n'était pas terminée.

Les candidatures ont été ouvertes le 20 avril 2021 pour une date limite de dépôt au 15 juin 2021. Le comité de sélection s'est déroulé le 08 juillet 2021. Les montants acceptés s'élèvent à 265 650 €, le reliquat est de 30 350 € fléchés sur le Transfert de Savoir-Faire.

47 dossiers de demande d'aides ont été déposés. 14 candidatures ont été refusées ou annulées et **33 projets ont été soutenus (taux d'acceptation 70,21 %).** Le montant moyen demandé s'élève à 12 720 € pour **un montant moyen accordé de 8 051 €.**

Répartition territoriale : ce sont 8 projets soutenus dans le Calvados, 3 dans l'Orne, 5 dans l'Eure, 14 en Seine-Maritime, et 3 dans la Manche.

Chiffres clés 2021

296 000 €
Enveloppe totale

4 + TSF
Appels à projets

33
Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



En 2021, on note une baisse du nombre de demandes par rapport à 2020.

En 2020, 45 structures (dont 32 associations, 11 sociétés commerciales, 1 entrepreneur individuel et 1 établissement public) avaient déposé 56 dossiers recevables.

Cet écart de répartition entre la part des montants sollicités et ceux accordés est notamment dû à un **très haut taux d'acceptation dans le dispositif Soutien aux radios associatives de musiques actuelles** et variétés. Également par des montants maximums demandés élevés dans le dispositif de Soutien à la diffusion et l'innovation numérique.

« Pour les signataires, le premier contrat de filière normand a permis d'atteindre ses objectifs pour plusieurs raisons : d'abord, sa complémentarité avec des dispositifs de droit commun liés à des politiques publiques ; ensuite, par la mobilisation de crédits nouveaux (plus d'1M€ sur la période du contrat) ; enfin, par la volonté des parties prenantes de soutenir significativement les musiques actuelles et de contribuer à une nouvelle dynamique territoriale. Ce dispositif a également permis la mise en place d'un dialogue et d'une collaboration étroite et régulière entre les signataires et les opérateurs régionaux permettant l'interconnaissance et les interconnexions pour la conduite d'une politique publique ambitieuse. Unanimentement les partenaires ont souhaité prolonger le contrat de filière d'une année (en 2022), permettant d'établir le cadre du futur contrat de filière 2023-2026 »².

² ROCTON Anne-Claire (2022) - L'évaluation des contrats régionaux de filière musiques actuelles - DGCA



1.2.1 – Un contrat de filière régionale musiques actuelles pour la Normandie pour l'année 2022

Le contrat de filière régional des musiques actuelles 2018-2021 a permis d'aider **103 projets** et lancer une mesure de Transfert de Savoir Faire (TSF) pour **un montant cumulé de 1 069 560 €**.

Dans ce cadre, les partenaires ont réaffirmé leur attachement à **veiller à l'équité territoriale** afin que chaque projet puisse bénéficier de l'accompagnement nécessaire et soutenir l'accès à la culture pour tous. Ainsi, **le souhait d'élargir la dynamique collective au sein d'un nouveau contrat 2023-2026** a été réaffirmé par l'Etat, le CNM, la Région et les Départements signataires. A partir de mai 2021, différentes collectivités et établissements publics ont montré leur intérêt à participer à cette dynamique collective.

Ainsi, **10 partenaires signataires** sont réunis en 2022 autour de cette question des musiques actuelles en Normandie : **L'Etat (DRAC Normandie), le Centre National de la Musiques (CNM), la Région Normandie, le Département de l'Eure, le Département de la Manche, le Département de l'Orne, le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Caen et la Ville du Havre.**

Une préfiguration du contrat 2023 – 2026

Les 10 partenaires ont souhaité que 2022 soit une année de préfiguration et de transition vers un contrat-cadre 2023-2026, leur permettant d'élaborer collectivement son futur cadre. Sur la base du contrat précédent, ils

collaborent au développement des musiques actuelles en région afin de :

- « Assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence.
- Favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles.
- Accompagner la structuration et le développement économique de la filière dans le territoire.
- Favoriser l'équilibre territorial.
- Favoriser la participation des femmes, la professionnalisation et l'emploi durable.
- Soutenir et encourager les expérimentations, les initiatives innovantes et susciter de nouvelles pratiques, de nouvelles coopérations.
- Favoriser les bonnes pratiques en termes de développement durable (économique, social et environnemental) ».

Ce dernier enjeu est une nouveauté du contrat 2022, prenant en compte les problématiques sociétales. Les partenaires ont réaffirmé les objectifs de considération de la transition numérique, la structuration et la coopération entre les acteurs, la pérennisation de l'emploi, l'insertion, la formation et les droits culturels.

Une **gouvernance concertée** est mise en place et associée au sein d'un **Comité Stratégique les partenaires financeurs** avec voix délibératives et des représentants des structures fédératives œuvrant dans le champ des musiques actuelles et variétés avec voix consultative (RMAN, réseau des musiques actuelles en Normandie, Le FAR - Agence musicale régionale, deux structures fusionnées en une nouvelle entité le 27 octobre 2022, date de création de Normandie Musiques Actuelles - NORMA).

Un **comité de sélection formule une répartition des aides attribuées au titre du contrat**. Il s'appuie pour ce faire sur **une instruction réalisée conjointement** par les services de la DRAC Normandie, la Région Normandie, des Départements de la Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l'Eure, des villes de Caen et Le Havre, de la Métropole Rouen Normandie et du CNM.

L'augmentation du nombre de partenaires s'accompagne d'une augmentation significative de l'enveloppe portant à **435 000 € le budget disponible (+46,96 %)**, ce qui fait alors du contrat de filière musiques actuelles en Normandie le deuxième plus important fonds en régions après celui de Nouvelle Aquitaine. **Ce contrat est celui qui réunit le plus grand nombre de partenaires.**

Le montant global de l'engagement annuel des partenaires est réparti comme suit :

- DRAC Normandie : 40 000€ (**9,2 %**)
- CNM : 165 000€ (**37,9 %**)
- Région Normandie : 165 000€ (**37,9 %**)
- Département de l'Orne : 5 000€ (**1,1 %**)
- Département de la Manche : 10 000€ (**2,3 %**)
- Département de l'Eure : 10 000€ (**2,3 %**)
- Département de la Seine-Maritime : 15 000€ (**3,4 %**)
- Ville du Havre : 10 000€ (**2,3 %**)
- Ville de Caen : 5 000€ (**1,1 %**)
- Métropole Rouen Normandie : 10 000€ (**2,3 %**)

2022 est aussi l'année d'association du **Département du Calvados** au contrat. Ainsi, le Département du Calvados, suite à sa participation au Comité Stratégique du 06 décembre 2022, **souhaitera devenir membre observateur sur le futur contrat 2023-2026** afin de mieux percevoir les mécanismes du dispositif et éventuellement réfléchir à sa future participation.

ZOOM SUR 2022

L'enveloppe totale 2022 s'élève à **435 000 €**. Le portage financier est assuré par le CNM.

4 appels à projets sont mis en place en 2022 :

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2021)
- Soutien aux radios associatives (continuité de 2021)
- Soutien à la production vidéo-musique (continuité de 2021)
- Soutien à la diffusion et l'innovation numérique (continuité de 2021)

Même si la crise sanitaire était de moindre importance, les partenaires ont prudemment souhaité maintenir sous la même forme l'appel à projets «*Soutien à la diffusion et l'innovation numérique*» mis en place en 2020 prenant en compte les difficultés de reprise de la diffusion des concerts en conditions normales.

Les candidatures ont été ouvertes en mai pour une date limite de dépôt au 23 juin 2022. Le comité de sélection s'est déroulé les 07 et 08 juillet 2022. Les montants acceptés s'élèvent à 319 500 €, le reliquat est de 115 500 €, réajusté à 97 500 € .

37 dossiers de demande d'aides ont été déposés. 12 candidatures ont été refusées ou annulées et **25 projets ont été soutenus (taux d'acceptation 67,57 %)**. Le montant moyen demandé s'élève à 14 900 € pour **un montant moyen accordé de 13 500 €**.

Répartition territoriale : 8 projets soutenus dans le Calvados, 3 dans l'Orne, 2 dans l'Eure, 10 en Seine-Maritime, et 2 dans la Manche.

Chiffres clés 2022

435 000 €
Enveloppe totale

4
Appels à projets

25
Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



1.2.2 – La création de NORMA

Une structure unique pour la filière musicale en Normandie

NORMA (Normandie Musiques Actuelles) est née de la fusion entre Le FAR - agence musicale régionale, et RMAN, réseau des musiques actuelles en Normandie. Ce rapprochement, initié en 2020 et officialisé en 2022, répond à la **volonté de structurer et renforcer l'écosystème des musiques actuelles en Normandie** en unissant observation, accompagnement et soutien aux acteurs du secteur.

Missions de NORMA

Observer et analyser le secteur des musiques actuelles en Normandie pour mieux comprendre ses dynamiques et ses enjeux.

Accompagner et conseiller les artistes, les structures culturelles et les collectivités pour favoriser le développement du secteur.

Fédérer et animer un réseau d'acteurs (salles de concerts, festivals, labels, écoles de musique, radios, etc.).

Promouvoir et valoriser la diversité des musiques actuelles et leurs initiatives en région.

Intégrer des enjeux sociétaux et environnementaux en encourageant des pratiques écoresponsables et solidaires.

NORMA se positionne ainsi comme un outil régional clé pour le développement, la structuration et l'évolution des musiques actuelles en Normandie.

NORMA associée au contrat de filière

NORMA ayant pour missions la concertation des acteurs du territoire, l'observation et l'aide à la structuration, les partenaires du contrat de filière musiques actuelles en Normandie ont souhaité que la structure soit associée à son animation, à sa coordination et à son évaluation.

« Fin 2022, dans le but d'accroître la cohésion et l'efficacité de leurs interventions, les deux associations FAR et RMAN ont fusionné. L'association

Normandie Musiques Actuelles (NORMA) a été créée le 27 octobre 2022, avec pour objectif de tirer bénéfice du meilleur de chacun de ces deux modèles, réseau et agence, au sein d'une structure unique caractérisée par une gouvernance agile, favorisant l'efficacité et l'innovation collective. NORMA a pour mission la structuration du paysage régional en matière de musiques actuelles. La mobilisation collective visant à construire une vision commune dans une perspective d'intérêt général, est un enjeu majeur pour la structuration. L'objectif est de créer une nouvelle dynamique, collaborative et collective des acteurs des musiques actuelles du territoire. » Extrait de l'article 2 du contrat de filière musiques actuelles en Normandie 2023-2026.

Le rôle de NORMA au sein du contrat de filière est défini comme suit :

- *« Organiser et assurer le secrétariat des séances des comités stratégiques et techniques (convocation, suivi du quorum, gestion logistique et technique, compte rendu, documents de présentations, etc.).*
- *Organiser le secrétariat des séances des comités de sélection (convocation des membres du comité de sélection et suivi du quorum en lien avec le CNM, gestion logistique et technique).*
- *Coordonner, mettre en œuvre et animer la démarche de concertation : concertations régulières tout au long de l'année sous formes diverses (groupes de travail avec l'ensemble des parties prenantes, contributions écrites, démarches d'observation...) en lien à toutes les parties prenantes.*
- *Suivre et faciliter la réflexion et la mise en œuvre des mesures associées et des appels à projets,*
- *Contribuer à l'évaluation de la démarche,*
- *Relayer et contribuer à la bonne information et communication autour du contrat au plus proche des acteurs de la filière des musiques actuelles en Normandie » Extrait du Règlement Intérieur du contrat de filière musiques actuelles en Normandie 2023-2026.*

Ainsi NORMA a, dès 2023, un rôle d'animateur et de coordonnateur du contrat de filière. Cette fonction spécifique d'animation se fera en étroite collaboration avec les signataires du contrat.

1.2.3 – Bilan des mesures

L'ensemble des partenaires semblent satisfait de l'outil commun d'action en direction des acteurs et actrices des musiques actuelles que représente le contrat de filière, et l'**agilité que permet la publication annuelle des appels à projets et dispositifs**.

Les mesures ont su s'adapter à l'actualité (transformation du Soutien à la diffusion en milieu rural qui devient un Soutien à l'innovation et à la diffusion numérique), **saisir des opportunités dans l'intérêt du secteur** (mise en place du Transfert de Savoir-Faire), mais surtout **aider des structures et des projets à se professionnaliser**.

Le nouveau contrat et l'arrivée de nouveaux partenaires, et l'expérience des années précédentes sont l'occasion de d'ajuster les contours des mesures et d'en imaginer de nouvelles.

1.2.4 – Vers un nouveau contrat 2023 – 2026

Création des groupes de travail

Le comité de sélection des 07 et 08 juillet 2022 n'ayant pas permis d'attribuer la totalité du budget disponible (319 500 € attribués, 97 500 € de reliquat), les partenaires se sont rapidement réunis en comité technique, le 12 juillet 2022, et ont convenu de créer 4 groupes de travail pour réfléchir à l'utilisation de ce reliquat et travailler aux contours du futur contrat de filière 2023-2026.

Les groupes de travail avaient les thématiques suivantes :

- **GT 1 - Utilisation du reliquat de l'enveloppe financière 2022** : réflexion sur des actions à mener dans l'intérêt de la filière qui pourraient être validé par écrit aux membres du comité stratégique.

- **GT 2 - Périmètre** : à qui s'adressera le nouveau contrat de filière (les métiers, les esthétiques, les modèles économiques, la problématique entre professionnels et amateur, les territoires).
- **GT 3 – Gouvernance** : organisation, répartition des rôles, règles de fonctionnement du nouveau contrat de filière.
- **GT 4 – Financement et modalités d'intervention** : gestion du fonds, règles de financement etc.

Mesures de transition écologique en direction des festivals

Par la spécificité de leurs activités, les festivals de musiques actuelles sont régulièrement identifiés pour leur fort impact environnemental (concentration importante de personnes sur un temps court, aménagement de sites naturels, bilan carbone important lié aux transports...).

Les membres signataires du contrat de filière ont décidé en comité stratégique de décembre 2022 de proposer dès janvier 2023 deux appels à projets autour des transition écologiques, énergétiques et climatiques.

Ainsi, et afin d'utiliser de façon efficiente le reliquat des crédits 2022 (97,5 K€), le COTECH du contrat de filière a travaillé depuis juillet 2022 autour des deux appels à projets :

- 1. Favoriser les mobilités durables et décarboner les évènements : Un plan de mobilité pour les festivals normands.**
- 2. Un diagnostic énergétique pour les festivals : lutter contre les surconsommations et créer un savoir-faire régional vers plus de sobriété.**

PARKING
VÉLOS

PLACE
JANIN



**PARKING
À VÉLOS**



JAZ
TOUS LES FORMES

Location de vélos
Venez découvrir notre région à vélo.



Location de vélos
Venez découvrir notre région à vélo.



1.3.1 - Appels à projets spécifiques : mobilité et décarbonation des festivals

Le 31 janvier 2023 ont été publiés les 2 appels à projets imaginés par les partenaires du nouveau contrat de filière musiques actuelles en Normandie en direction des festivals :

Appel à projets : Diagnostic énergétique pour les festivals.

Il s'agit de proposer aux festivals normands un cadre futur pour se positionner et mener un projet de transformation, en lien avec les fournisseurs d'énergie, les collectivités intéressées, les prestataires de services favorisant l'innovation.

Objectifs :

- La réalisation d'une étude comparative afin de créer un référentiel commun utile à l'ensemble des événements normands.
- Chaque festival lauréat de l'appel à projet recevra un livrable individuel sur les possibilités d'optimisation.

6 festivals ont été retenus en 2023 : Art'Zimutés, Les Bichoiserries, Chauffer Dans La Noirceur, Les Grandes Marées, Pete The Monkey, Rush Festival.

8 festivals ont été retenus en 2024 : Art Sonic, Biches Festival, Les Bichoiserries, Chauffer Dans La Noirceur, Murmure Du Son, MusikenSaire, Les Pluies De Juillet, Les Terrasses Du Jeudi.

Appel à projets : Favoriser les mobilités durables.

Il s'agit de proposer aux festivals normands un cadre futur pour se positionner et mener un projet de transformation, en lien avec les autorités gestionnaires de transports, les collectivités et l'État.

Objectifs :

- La réalisation d'un état des lieux régional sur la mobilité des festivaliers et des équipes, utile à l'ensemble des événements normands.
- Chaque festival lauréat de l'appel à projet recevra un livrable individuel sur les pratiques actuelles des festivaliers et des équipes.

9 festivals ont été retenus en 2023 : Art Sonic, Biches festival, Green River Valley, Jazz Sous Les Pommiers, Murmure Du Son, Les Terrasses Du Jeudi, Les Pluies De Juillet, MusiKenSaire, Papillons De Nuit.

9 festivals ont été retenus en 2024 : Arts'Zimutés, Beauregard, Béton, Douce Amère, Magnetik, Pete The Monkey, Rock In The Barn, Festival Rush, Saôticot.

L'ensemble des festivals retenus s'engagent à suivre un **temps de formation et de sensibilisation commun sur la question des transitions écologiques** le 16 mars 2023, et une autre formation en rapport avec chaque appel à projets pour les festivals concernés les 28 et 30 mars 2023, avant le lancement de la saison des festivals.

Le contrat de filière a permis de financer l'ensemble de ces mesures en faveur de la transition écologique des festivals pour 49 912 € en 2023 et 60 566 € en 2024.

Mise à jour des appels à projets

Dans une année de déploiement des activités de NORMA, notamment des concertations territoriales prévues pour les mois de mai et septembre 2023 (une réunion dans chacun des cinq départements), qui vont permettre une réflexion collective des acteurs et actrices sur les attentes et besoin du secteur des musiques actuelles en Normandie, les partenaires du contrat de filière ont souhaité organiser la publication des appels à projets en deux temps :

- La reconduction des appels à projets jugés stabilisés et immédiatement utiles au secteur, avec une publication au début de l'été 2023 des mesures de « **Soutien à la production de vidéomusique** » et de « **Soutien aux structures de développement artistique** ».
- La publication de futurs appels à projets, nouveaux ou remaniés, en fin d'année 2023, le temps de recevoir le compte-rendu des concertations de mai et septembre, et de travailler sur cette base. C'est ainsi que les mesures de « **Soutien à la diffusion en territoire** », de « **Soutien à la coopération professionnelle artistique** » ont été créées, et que la mesure de « **Soutien aux radios et webradios associatives pour leur valorisation de la scène régionale de musiques actuelles** » a été remaniée.

ZOOM SUR 2023

L'enveloppe totale 2023 s'élève à **482 588 €**. Le reliquat de 2022 était de 97 500€ dont 49 912€ ont servi à mettre en place les mesures de transition écologique en direction des festivals, ainsi 47 588€ sont ajoutés aux 435 000€ de financement annuel. Le portage financier est assuré par le CNM.

2 appels à projets sont mis en place en juillet 2023

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2022).
- Soutien à la production vidéomusique (continuité de 2022).

3 appels à projets sont mis en place en décembre 2023

- Soutien à la coopération professionnelle artistiques (nouveau 2023).
- Soutien à la diffusion en territoire (nouveau 2023).
- Soutien aux radios et webradios associatives pour leur valorisation de la scène régionale de musiques actuelles (remaniement de l'AAP « Soutien aux radios associatives »).

Les candidatures ont été ouvertes en juillet pour une date limite de dépôt au 18 septembre 2023. Le comité de sélection s'est déroulé les 10 et 11 octobre 2023, pour la première série d'appels à projets. Les montants acceptés lors de cette séance s'élèvent à 250 000 €, le budget disponible en fin de séance est de 232 588 €.

Lors du comité de sélection d'octobre 2023, 36 dossiers de demande d'aides ont été déposés. 17 candidatures ont été refusées ou annulées et **19 projets ont été soutenus (taux d'acceptation 52,8 %)**. Le montant moyen demandé s'élève à 17 614 € pour un **montant moyen accordé de 13 158 €**.

Répartition territoriale : **ce sont 7 projets soutenus dans le Calvados, 1 dans l'Orne, 2 dans l'Eure, 7 en Seine-Maritime, et 2 dans la Manche.** (Pour les projets de coopération, seule la structure déposante est ici prise en compte)

Pour la deuxième série d'appel à projets, les candidatures ont été ouvertes le 04 décembre 2023 pour une date limite de dépôt au 04 mars 2024, avec un comité de sélection fixé aux 08 et 09 avril 2024.

Chiffres clés 2023

482 588 €
Enveloppe totale

5
Appels à projets

19
Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



1.3.2 - Transfert de Savoir-Faire : un bon démarrage du dispositif, des améliorations possibles

Sur 24 structures ayant effectué une demande de TSF en trois années auprès de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS), 10 structures ont en ont bénéficié, 3 ont été redirigé vers un DLA, 9 ne sont pas allées au bout de la démarche, et 2 n'étaient pas éligibles au dispositif. La durée moyenne par TSF effectué est de 1,9 jours (variation de 1 à 3,5 jours).

Pour les personnes ayant bénéficié de ce dispositif, le bilan est très positif. Toutes les structures bénéficiaires ont répondu « excellente » ou « satisfaisante » dans le questionnaire en fin de parcours. Tous et toutes disent avoir mis en œuvre immédiatement le savoir-faire transféré, et que l'objectif était accompli. Le principe de transfert d'un savoir-faire de pair à pair est au cœur de la notion d'ESS, cependant la CRESS reconnaît manquer de connaissance du secteur pour déployer pleinement le dispositif. **En 2024 les partenaires décident de revoir la coordination du dispositif.**

Les partenaires du contrat de filière souhaitent continuer la mise en place de ce dispositif et le 19 juillet 2024 est publié un appel à candidature pour ce pilotage avec pour date butoir le 19 septembre 2024, et le 08 octobre 2024 un comité d'attribution choisit le groupement d'employeur **Secrateb** pour le porter, avec un budget prévisionnel de 23 936€. La fin d'année 2024 permettra à Secrateb d'effectuer un tuilage avec la CRESS, de définir son plan d'actions et de communication, pour une mise en route du dispositif repensé en tout début d'année 2025.

ZOOM SUR 2024

L'enveloppe totale 2024 s'élève à **667 588 € (dont 435 000 € de financement annuel et 232 588 € de reliquat/report de 2023). 60 566 € sont fléchés sur les mesures de transition écologique en direction des festivals et 23 936 € sur le pilotage du dispositif Transfert de Savoir-Faire).** Le portage financier est assuré par le CNV.

5 appels à projets sont mis en place en 2024 :

- Soutien aux structures de développement artistique (continuité de 2023)
- Soutien à la production vidéomusique (continuité de 2023)
- Soutien à la coopérations professionnelles artistiques (continuité de 2023)
- Soutien à la diffusion en territoire (continuité de 2023)
- Soutien aux radios et webradios associatives pour leur valorisation de la scène régionale de musiques actuelles (continuité de 2023)

Les candidatures ont été ouvertes le 16 juillet 2024.

Innovation 2024 : les partenaires ont souhaité laisser la possibilité de dépôts des dossiers en fonction de deux dates limites : les 16 septembre et 16 décembre 2024. Ce qui **permet aux déposants de choisir une date en fonction de la maturité et de la temporalité de leurs projets**. Seules les radios et webradios ayant été aidées lors du comité d'attribution des 08 et 09 avril 2024 ne disposent que de la date limite de dépôt du 16 décembre 2024.

Le premier comité de sélection de 2024 a eu lieu le 8 avril.

Il traitait les demandes d'aide pour les 3 appels à projets publiés le 4 décembre 2023, avec pour date butoir de dépôt le 04 mars 2024. Les montant acceptés s'élèvent à 211 500 €, le budget disponible en fin de séance s'élève à 456 088 €.

27 dossiers de demande d'aides ont été déposés à la date limite du 04 mars 2024. 11 candidatures ont été refusées ou annulées et **16 projets ont été soutenus (taux d'acceptation de 59,26 %)**. Le montant moyen demandé s'élève à 18 887€ pour **un montant moyen accordé de 13 219 €**.

Répartition territoriale : 4 structures soutenues dans le Calvados, 3 dans l'Orne, 2 dans l'Eure, 5 en Seine-Maritime, et 2 dans la Manche. (Pour les projets de coopération, seule la structure déposante est ici prise en compte).

Le second comité de sélection de 2024 a eu lieu le 08 octobre.

Il traitait l'ensemble des 5 appels à projets publiés le 16 juillet, pour une date butoir au 16 septembre 2024. Les montants acceptés s'élèvent à 223 700 €, avec un budget disponible en fin de séance de 147 886 €. Ce reliquat servira à financer les demandes correspondant à la date limite de dépôt du 16 décembre 2024, dont le comité de sélection se déroulera le 21 janvier 2025.

16 dossiers de demande d'aides ont été déposés à la date limite du 16 septembre 2024. 5 ont été refusés ou annulés et **11 projets ont été soutenus (taux d'acceptation de 68,75 %)**. Le montant moyen demandé est de 24 176 € pour **un montant moyen accordé de 20 336 €**.

Répartition territoriale : 4 structures soutenues dans le Calvados, 2 dans l'Orne, 1 dans l'Eure, 4 en Seine-Maritime, et 0 dans la Manche. (Pour les projets de coopération, seule la structure déposante est ici prise en compte).

Chiffres clés 2024

667 588 €
Enveloppe totale

5
Appels à projets

22
Projets soutenus

Cartographie des projets soutenus



2

DÉROULÉ DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE FILIÈRE

2.1.1 - Au sein du contrat et du règlement intérieur

L'évaluation est une étape clé du contrat dans la perspective d'objectiver et de mesurer l'efficacité et l'efficacité des mesures. A ce titre, elle figure à deux endroits. Tout d'abord, au sein du contrat lui-même par l'article 13 : « *L'évaluation du contrat de filière est réalisée à échéance et si nécessaire, un point d'étape peut être envisagé à mi-parcours. (...) L'association NORMA intégrant comme missions statutaires l'observation du secteur des musiques actuelles, joue un rôle dans l'évaluation du contrat aux côtés des signataires.* ».

La mission d'observation de NORMA contribue à faciliter la mise en œuvre de cette évaluation avec les cosignataires. En effet, la mission permet de :

- Appréhender les changements d'environnement
- Anticiper les besoins et savoir-faire pour s'adapter aux mutations économiques, sociales, technologiques.
- Objectiver le dialogue entre professionnel·les et acteurs publics, entre employeur·ses et salarié·es,
- Permettre le développement des passerelles inter filières et des collaborations innovantes avec d'autres organisations

C'est dans ce cadre que ses objectifs se distinguent par :

- La collecte et l'analyse des données
- L'identification des besoins des acteurs et actrices
- L'aide à la décision publique
- La production de l'information pour comprendre le secteur et suivre ses évolutions marquantes
- L'évaluation

Par ailleurs, l'évaluation est également inscrite au sein du règlement intérieur du contrat au travers son article 8 et précisant le rôle de l'association NORMA au sein du contrat : « *Cette mission s'exerce en étroite collaboration avec les signataires du présent contrat et a pour objectif de : (...) coordonner, mettre en œuvre et animer la démarche de concertation : concertations régulières tout au long de l'année sous formes diverses (groupes de travail avec l'ensemble des parties prenantes, contributions écrites, démarches d'observation...) en lien à toutes les parties prenantes. (...) **contribuer à l'évaluation de la démarche.*** »

C'est au travers cet ordonnancement contractuel et par la position de coordination de NORMA que l'évaluation est menée.

2.1.2 – Périmètre et objectif : une évaluation en 2 temps

Le périmètre de l'évaluation a été défini à travers deux entrées fondamentales, les métiers et les territoires, telles que définies dans l'article 13 du contrat. Ces deux entrées sont désignées dans le rapport d'Anne Claire ROCTON « *L'objet du contrat de filière consiste à regrouper et à prendre en considération les différents acteurs de la filière musiques actuelles, afin de les relier dans une dynamique commune de développement au service des artistes, des populations et du territoire. Le contrat de filière a une vocation stratégique et prospective à double entrée :*

- *Territoire et population.*
- *Développement de la filière musiques actuelles* ». ³

Comme convenu lors des comités techniques avec les cosignataires du contrat et inscrit au sein des comptes rendus, le périmètre ne concerne que ces deux entrées.

L'objectif général est de mesurer l'efficacité des mesures attribuées aux acteurs et actrices dans le développement de leurs activités et d'observer leurs infusions sur les territoires. Pour ce faire, cette évaluation a lieu en deux temps.

2.1.3 - Une première approche quantitative sur la base des données du CNM par territoire et par métier

La partie chiffres-clés qui suit permet de disposer d'une seconde lecture complémentaire à celle de la première partie consacrée à la description des bilans, de l'exposition des montants. L'objectif général de cette première livraison est de **comprendre les chiffres clés à partir des deux entrées** en **identifiant les territoires bénéficiaires** ainsi **que les métiers concernés par ces montants**. Ce travail va **permettre de disposer d'une lecture affinée de ces répartitions** qui donnera une précieuse **matière pour coconstruire ensemble les critères et indicateurs** du cœur de l'évaluation.

Les objectifs opérationnels se caractérisent par la production d'analyses quantitatives à partir des données du CNM sous la forme d'outils statistiques. Il s'agit de projeter ces données par la création de cartographies de différentes échelles pour observer la répartition des mesures sur les territoires. La comparaison avec les chiffres clés du baromètre des structures adhérentes de NORMA données 2023 et des données régionalisées produites par l'observatoire du CNM permet d'ajouter une valeur dans la compréhension des données.

³ ROCTON Anne-Claire (2022) - L'évaluation des contrats régionaux de filière musiques actuelles - DGCA - p.14



2.2

UNE MÉTHODOLOGIE MOBILISANT L'ENSEMBLE DES PARTIES

2.2.1 - Rappel du cadre

Dès le 26 juin 2024 (contrat 2023 – 2026), le lancement de l'évaluation à mi-parcours du contrat de filière est décidée en COTECH. Après la présentation de données brutes lors du COTECH de septembre 2024 (Données centralisées par le CNM, premier état des lieux : fréquence de dépôts et taux de recevabilité, croisement entre implantation territoriale des bénéficiaires et montant des aides attribuées, appels à projet et territoires...), les partenaires se sont prononcés sur ses premières attentes lors du COTECH du 8 novembre 2024 :

- Disposer d'une lecture de l'irrigation des mesures et de déploiement sur les territoires,
- Fournir une analyse des impacts socio-économiques des bénéficiaires,
- Observer la complémentarité d'autres financements publics,
- Procéder à des focus des mesures « structuration » et « Coopération »,
- Déterminer une approche qualitative : construire une méthodologie.

Théoriquement la démarche d'évaluation implique :

- **D'identifier la commande** (les signataires du contrat), **l'usage et les retombées prévues** (pourquoi cette évaluation a-t-elle été commandée / prévue = améliorer et transformer le contrat et ses effets, améliorer les choix fait en interne à la gouvernance du contrat) ; le calendrier : sur combien de temps l'évaluation doit-elle se dérouler (quelles en seront les principales étapes ? = 2025 pour bilan 2026 et nouveau contrat 2027-2030, par exemple).
- **D'instaurer la gouvernance idoine pour traiter les questions d'évaluation** : celle du contrat existe déjà (COTECH, COSTRAT) et a

des outils permettant l'association (partenaires extérieurs permettant un éclairage sur une politique, invitation ADEME, agences extérieures, par exemple) ou l'innovation (proposition de constituer un panel représentatif de structures bénéficiaires d'un AAP par exemple sur 6 ans de contrat).

- **Définir et s'accorder sur la finalité globale avant de commencer** la phase concrète d'évaluation à proprement parler, pour orienter la réflexion dès le départ.
- **Co-construire les indicateurs et les critères (politiques, budgétaires, culturels...)** avec tous les partenaires. S'assurer de leur pertinence et de leur faisabilité.
- **Garder à l'esprit l'usage qui sera fait de l'évaluation.**
- Il faut enfin bien **différencier la définition de critères, qui sont des éléments de référence** (ex : participation des publics), et **des indicateurs correspondants, qui sont des instruments de mesure** (ex : taux de fréquentation).
- Enfin **la collecte de données** : elles doivent être fiables et comparables ; elles peuvent être préexistantes (données brutes CNM 2018-2024) ou créées lors de l'évaluation, de manière quantitative (sondages, mesures) ou qualitative (entretiens sur une journée avec des bénéficiaires publics ou artistes / structures par exemple).

2.2.2 – Une co-construction des critères et des indicateurs à partir du printemps 2025

Un formulaire pour recueillir les critères et les traduire en indicateurs

Dans la méthodologie, la proposition de création d'un outil pour associer et recueillir les besoins de lecture de l'ensemble des co-signataires a été approuvée. Ainsi, la création d'un formulaire va être administré dès juin 2025 pour passer à la seconde phase de l'évaluation en interrogeant :

- Les réalités de territoires
- Les lectures de l'efficience des mesures
- Le dialogue entre opérateurs et partenaires
- La logique pluriscalaires et comparatives
- L'adaptation des futures mesures

Ce formulaire se compose en 3 cercles. Tout d'abord, l'intégration d'indicateurs inhérents et déjà présents dans l'évaluation des politiques publiques culturelles constituant un premier socle.

A partir ce premier socle, un second cercle de critères et d'indicateurs sera recensé avec le COTECH par ce formulaire.

Et enfin, un 3ème cercle de critères sera recensé et permet d'ajuster les 2 précédents cercles pour statuer sur une grille d'évaluation définitive.

D'un point de vue technique, le CNM a permis de disposer de série de données des bénéficiaires sur lequel la première partie de l'évaluation qui suit a pu être réalisée (chiffres clés).

Enfin, NORMA est en proposition et en traitement des données statistiques soumises à l'expertise des cosignataires dans des perspectives de consultation, d'amendement et de validation de l'ensemble des moyens à l'œuvre.

2.2.3 - Les moyens humains et techniques

Parmi les moyens mis en œuvre à l'évaluation, on retrouve naturellement l'ensemble des représentants des 10 cosignataires du contrat en position d'expertise et de conseil. Les deux salarié-es en charge de la coordination et l'animation du contrat au sein de NORMA sont également mobilisé-es. Enfin, le directeur de NORMA ainsi que le chargé de l'observation sont pleinement investis dans cette démarche.



3

LES CHIFFRES CLÉS DU CONTRAT DE FILIÈRE 2017 - 2024

3.1

LE CONTRAT DE FILIÈRE NORMAND, UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE INÉDITE AU SERVICE DES MUSIQUES ACTUELLES



Chiffres clés 2017-2024

4 296 113 €
Montant cumulé des demandes d'aides

288
Nombre total de demandes d'aides

2 039 038 €
Montant cumulé des aides attribuées

178
Nombre total d'aides attribuées

110
Nombre total d'aides refusées

3.1.1 - Données et dynamiques des musiques actuelles en Normandie

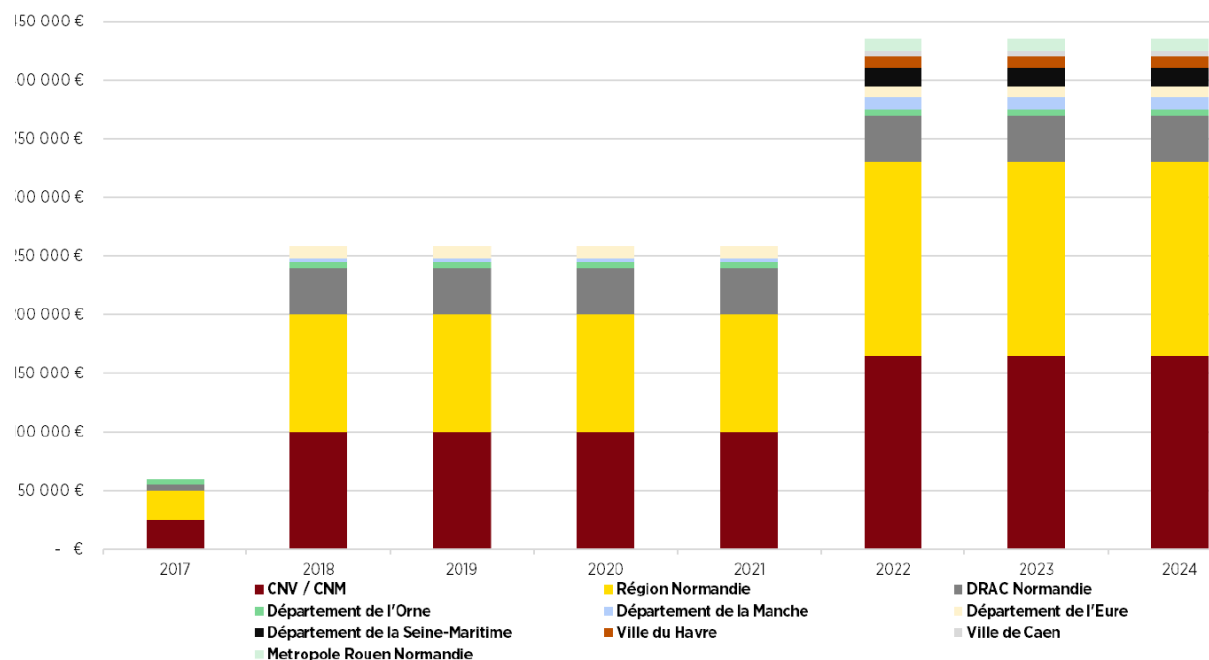
La région Normandie se distingue par la singularité de son contrat de filière, qui présente le périmètre de cosignataires le plus étendu parmi l'ensemble des dispositifs dédiés aux musiques actuelles à l'échelle nationale. Cette configuration illustre la capacité du territoire à fédérer un grand nombre de partenaires publics autour des enjeux stratégiques de la filière, tout en affirmant pleinement la mise en œuvre d'une compétence culturelle partagée entre les différentes collectivités.

Avec 3,3 millions d'habitants, la Normandie est la 9^e région de France en population, devant la Bretagne, mais reste la plus petite en superficie (29 906 km², France métropolitaine). Sa démographie est stable entre 2021 et 2025. **Le territoire s'organise autour de trois grandes aires urbaines** : Rouen, chef-lieu régional et seule métropole ; Caen, deuxième pôle avec 420 000 habitants ; et Le Havre, troisième aire urbaine avec 245 000 habitants. En dehors de ces pôles, la région est marquée par une forte présence de villes moyennes et de zones rurales, entre bocage, plaine et littoral. **L'économie régionale repose sur les secteurs secondaire et tertiaire, représentant 4 % du PIB national. Le secteur culturel reste en retrait, avec seulement 1,3 % des emplois régionaux** (soit 16 800 actifs) – *Données CESER 2023*, un point en dessous de la moyenne nationale. **La filière musicale normande représente 4 % des effectifs nationaux et 3 % de la masse salariale du secteur** - *Baromètre de l'emploi dans le secteur de la musique et du spectacle vivant - Centre national de la musique (CNM) 2024*.

Entre 2017 et 2024, 4 296 113 € ont été demandé lors des appels à candidature pour un nombre total de 288 demandes. Au terme des sélections, 178 dossiers ont été retenus, soit un taux d'acceptation de 61,8 %. Au total, 2 039 038 € ont été attribués dans le cadre des appels à projets, traduisant un engagement financier significatif en faveur du développement des musiques actuelles en région.

3.1.2 - Le contrat de filière normand : un modèle de gouvernance partagée

Répartition de l'enveloppe annuelle par signataire en euros



Depuis 2017, le contrat de filière en Normandie s'est progressivement structuré autour d'un nombre croissant de partenaires publics. À l'échelle nationale, il se distingue comme le contrat de filière régional rassemblant le plus grand nombre d'acteurs publics impliqués dans la mise en œuvre des politiques culturelles partagées.

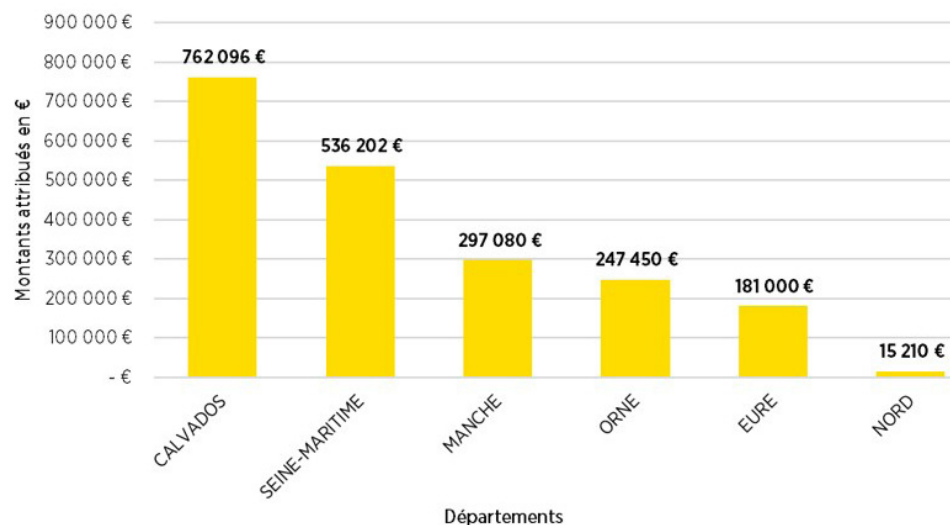
Entre 2017 et 2024, deux périodes de contractualisation ont été mises en œuvre : un premier contrat, couvrant la période 2018-2021 (précédé d'une année de préfiguration en 2017), puis un second contrat actuellement en cours, déployé sur la période 2023-2026 (également précédé d'une phase de préfiguration en 2022).

La première phase du contrat réunit six partenaires : le CNV (puis le CNM à partir de 2020), la Région Normandie, la DRAC, ainsi que le Département de l'Orne, le Département de l'Eure et le Département de la Manche. Le montant total de l'enveloppe s'élève alors à **258 000 €**.

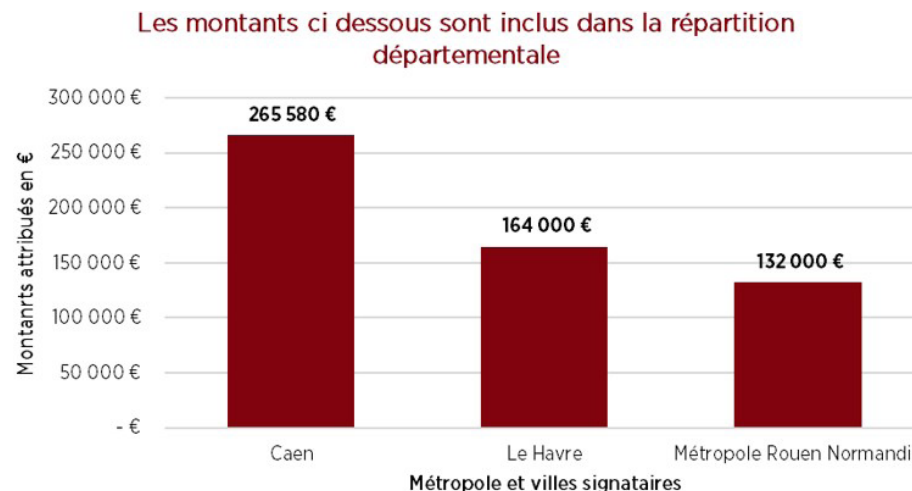
Depuis 2022, le contrat monte en puissance avec l'élargissement du cercle des cosignataires : le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Caen et la Ville du Havre rejoignent les partenaires historiques. **L'enveloppe annuelle cumulée passe ainsi de 258 000 € à 435 000 €,** marquant une étape significative dans le renforcement de la coopération territoriale autour des musiques actuelles.

3.1.3 - Données territoriales sur les bénéficiaires et les montants alloués

Répartition des montants attribués aux bénéficiaires selon l'implantation de leur siège social (en €) - 2027 - 2024



Répartition des montants attribués aux bénéficiaires selon l'implantation de leur siège social (en €) : Métropole Rouen Normandie, Ville de Caen, Ville du Havre- 2027 - 2024



Le Département du Calvados est celui où les bénéficiaires ont reçu la part la plus importante des montants alloués au travers les mesures. On observe que **plus d'un tiers des bénéficiaires calvadosiens sont domiciliés à Caen (34,8 %)**. La Seine-Maritime arrive en deuxième position en termes de montants attribués. Parmi les bénéficiaires seinomarins, **55 % ont leur siège social implanté au Havre ou au sein de la Métropole Rouen Normandie**.

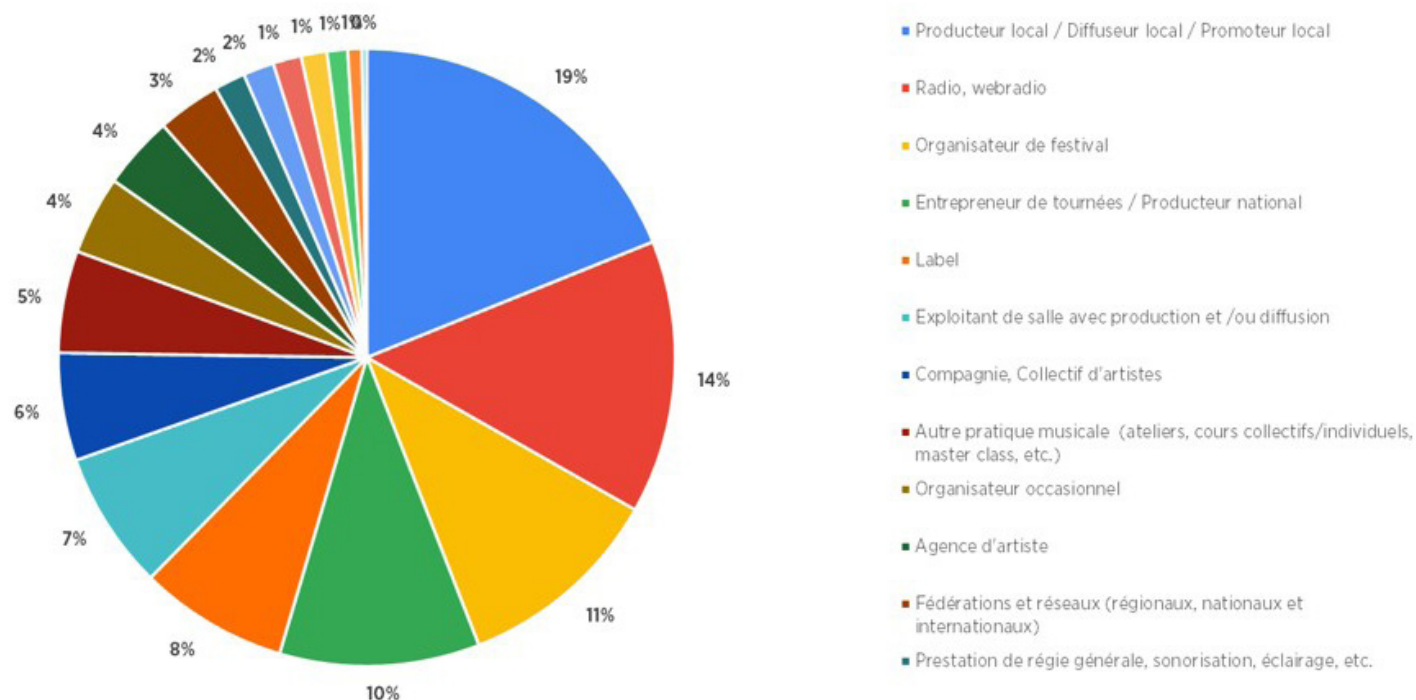
Le Département de la Manche, le Département de l'Orne et le Département de l'Eure, impliqués comme partenaires sur l'ensemble des années des contrats et dès les préconfigurations de 2017 (Orne uniquement) et 2022, présentent des dynamiques spécifiques, qui seront détaillées dans la partie suivante. Les montants attribués dans ces trois départements représentent 35,58 % de l'enveloppe globale.

Enfin, **le montant attribué au département du Nord, hors région, correspond au soutien accordé à Sociotopie**, dans le cadre des mesures transitionnelles destinées aux festivals.

Pour rappel, le montant total cumulé (2 039 038 €) inclut celui alloué à Sociotopie, dans un souci de transparence des données.

3.1.4 - Soutenir l'action locale : radios, producteurs, diffuseurs et scènes émergentes en tête

Répartition des montants attribués aux bénéficiaires selon leur domaine d'activité principale (en %) - 2017 - 2024

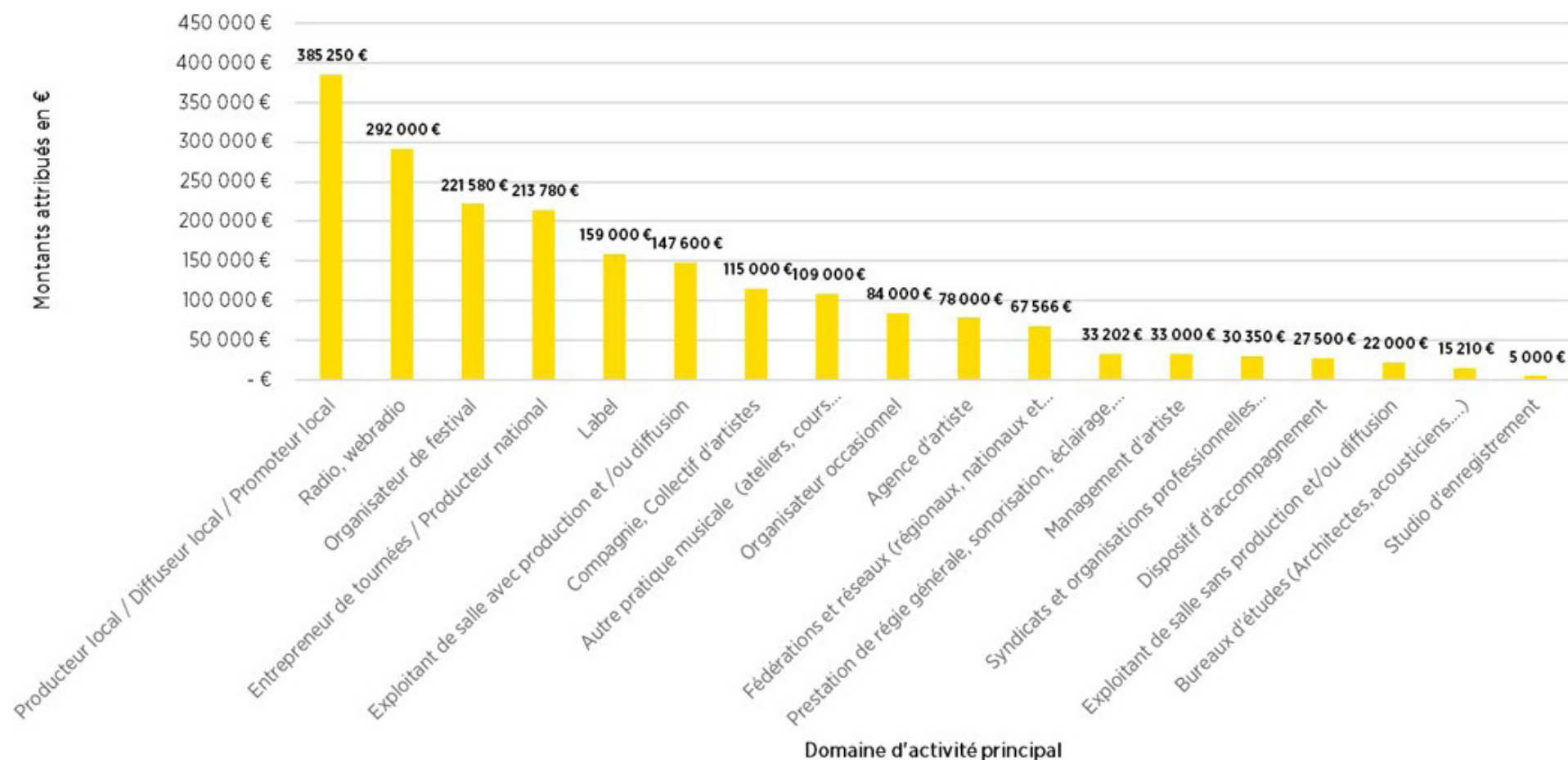


La répartition des montants alloués aux bénéficiaires met en lumière une grande diversité d'activités soutenues par les mesures. On observe toutefois une prédominance des aides en faveur de l'action locale. Les producteurs et diffuseurs locaux représentent 19 % du total des aides allouées, soit un montant de 385 250 €.

Viennent ensuite les radios, soutenues dans le cadre de l'appel à projets dédié à la diffusion des artistes locaux, qui ont reçu 14 % des montants, soit 292 000 €.

À l'inverse, certaines activités ont été moins soutenues, tant en volume qu'en nombre de projets retenus. C'est notamment le cas des studios d'enregistrement ou du management d'artistes par exemple.

Répartition des montants attribués aux bénéficiaires selon leur domaine d'activité principale (en €) - 2017 - 2024



3.1.5 - Répartition des montants demandés et attribués par programme et par département (2017-2024)

Répartition des mesures par département en €



La mesure « **Soutien aux structures de développement artistique** » constitue le principal levier de financement du contrat de filière, avec un montant cumulé de 760 860 €.

Elle est la mesure **la plus sollicitée par les structures bénéficiaires des départements du Calvados et de la Manche**, et la deuxième plus mobilisée dans le département de la Seine-Maritime.

La mesure « **Soutien aux actions des radios et webradios pour la valorisation de la scène locale** » arrive en **seconde position**, avec un montant total alloué de 451 500 €.

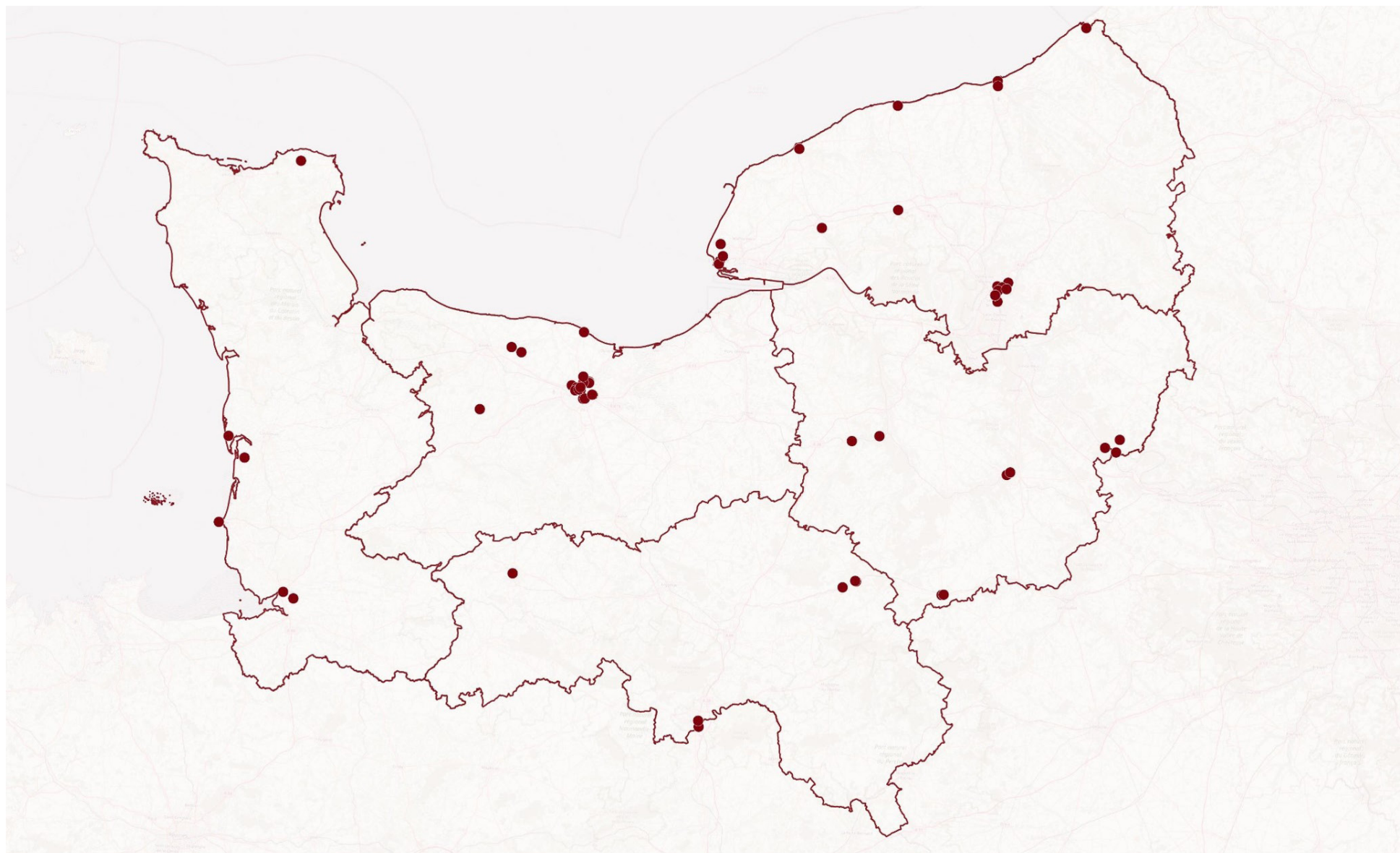
À elles deux, ces mesures représentent 59,45 % de l'ensemble des montants attribués aux bénéficiaires.

La mesure « **Transferts de savoir-faire** », actuellement en phase de redéploiement, **apparaît ici, mais nécessite d'être réfléchi à la lumière du nombre important de structures bénéficiaires touchées.**

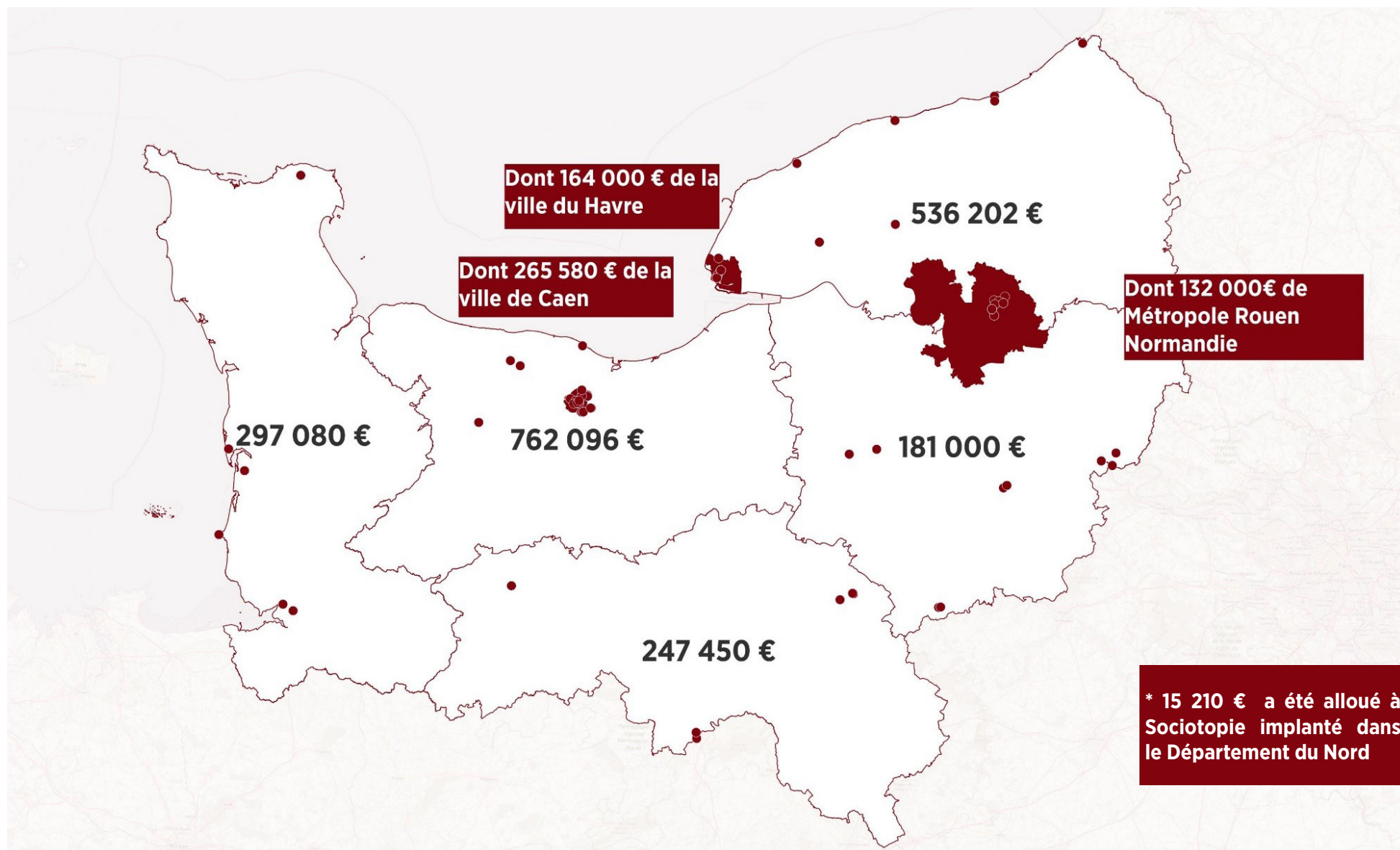
3.1.6 - Tableau de répartition des montants demandés et attribués par programme et par département (2017-2024)

Programmes du contrat	Nombre de bénéficiaires	Montant Demandé	Montant € attribué
▢ NORMANDIE - Soutien aux structures de développement artistique	51	1 030 542 €	760 860 €
CALVADOS	26	506 000 €	357 780 €
EURE	1	19 000 €	15 000 €
MANCHE	10	288 000 €	212 580 €
ORNE	4	65 000 €	52 000 €
SEINE-MARITIME	10	152 542 €	123 500 €
▢ NORMANDIE - Soutien aux actions des radios et webradios associatives pour la valorisation de la scène régionale de musiques actuelles	47	544 000 €	451 500 €
CALVADOS	15	173 000 €	151 300 €
EURE	4	51 000 €	40 000 €
MANCHE	5	60 000 €	52 000 €
ORNE	12	139 000 €	116 700 €
SEINE-MARITIME	11	121 000 €	91 500 €
▢ NORMANDIE - Soutien à la production videomusique	39	355 572 €	277 000 €
CALVADOS	8	69 952 €	60 000 €
EURE	7	72 000 €	55 000 €
ORNE	1	10 000 €	8 000 €
SEINE-MARITIME	23	203 620 €	154 000 €
▢ NORMANDIE - Soutien à la diffusion de musiques actuelles en territoires	19	291 190 €	225 100 €
CALVADOS	5	68 500 €	52 100 €
EURE	3	34 000 €	24 000 €
MANCHE	2	38 000 €	31 000 €
ORNE	3	62 000 €	55 000 €
SEINE-MARITIME	6	88 690 €	63 000 €
▢ NORMANDIE - Diffusion et innovation numérique	15	195 185 €	122 750 €
CALVADOS	2	15 000 €	14 000 €
EURE	3	45 685 €	22 000 €
ORNE	2	45 000 €	15 750 €
SEINE-MARITIME	8	89 500 €	71 000 €
▢ NORMANDIE - Mesure associées au fonds - Transition energetique	4	115 924 €	110 478 €
CALVADOS	1	60 566 €	60 566 €
MANCHE	1	1 500 €	1 500 €
NORD	1	15 210 €	15 210 €
SEINE-MARITIME	1	38 648 €	33 202 €
▢ NORMANDIE - Soutien aux coopérations professionnelles artistiques	2	61 000 €	61 000 €
CALVADOS	1	36 000 €	36 000 €
EURE	1	25 000 €	25 000 €
▢ NORMANDIE - Mesures associées au fonds - Transferts de savoir faire	1	30 350 €	30 350 €
CALVADOS	1	30 350 €	30 350 €
Total général	178	2 623 763 €	2 039 038 €

3.1.7 - Cartographie des bénéficiaires des mesures du contrat de filière (2017-2024)



3.1.8 Cartographie des montants alloués par territoire – départements, villes et métropole (2017-2024)



3.2

LE CONTRAT DE FILIÈRE NORMAND À L'ÉPREUVE DES DISPARITÉS TERRITORIALES À L'ÉCHELLE DES DÉPARTEMENTS (2017-2024)



Chiffres clés

762 096 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans le Calvados (2 039 038 € - Mt Total)

37, 37 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans le Calvados (2 039 038 € - Mt Total)

109

Dossiers ont été déposés

59

Dossiers ont été acceptés, soit 54 % de taux d'acceptation

21

Nombre de structures bénéficiaires

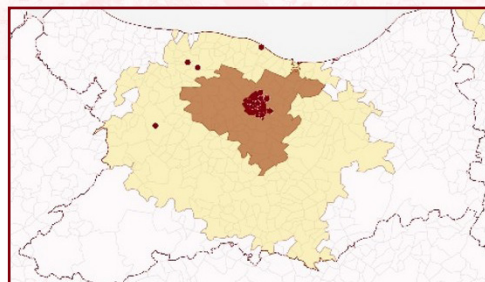
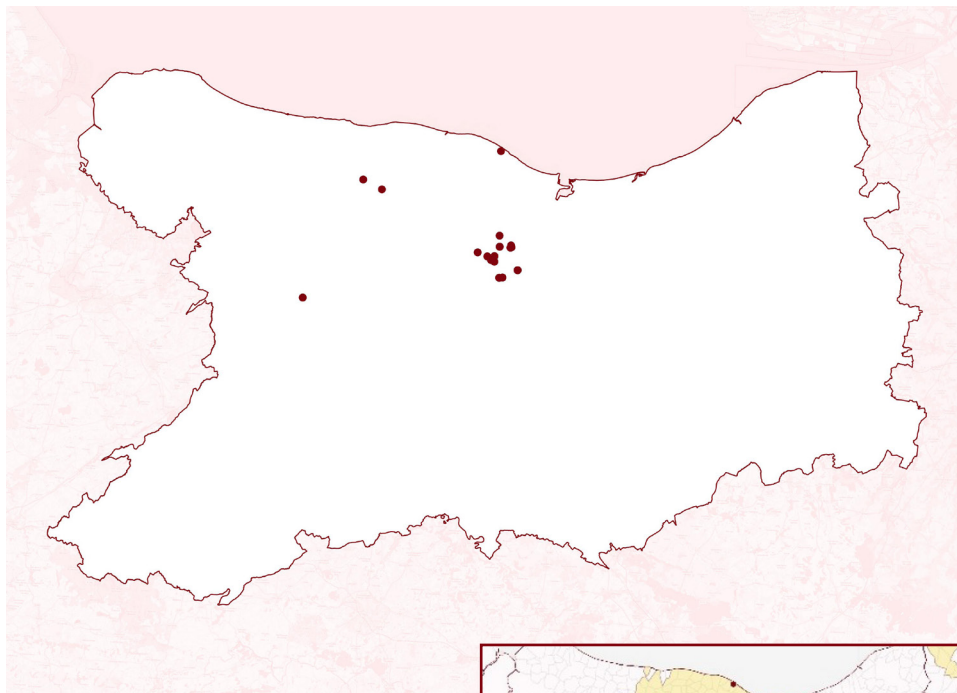
3.2.1 - Une concentration significative des projets soutenus dans le département du Calvados

Le Département du Calvados se distingue comme le premier département de la région Normandie **en termes de montant cumulé et de fréquence de dossiers soutenus** par les mesures du contrat de filière entre 2017 et 2024.

Avec **694 905 habitants**, le Calvados se positionne comme le **deuxième département** le plus peuplé de la région Normandie. Sa ville principale, Caen, constitue la **deuxième aire d'attraction de la région**, regroupant **480 087 habitants** selon les données de l'INSEE pour l'année 2021 et un **bassin de vie 284 981 habitants** en 2021.

109 dossiers ont été déposés par des structures du Calvados entre 2017 et 2024 sur l'ensemble des mesures du contrat de filière, **59 dossiers ont été soutenus**. Ces **59 dossiers rassemblent 21 structures**. En moyenne, ce sont moins de 3 dossiers (2,8) par structure qui ont été soutenus par les mesures du contrat. 6 structures ont déposé au minimum 4 dossiers (max. 7 dossiers).

Les 6 structures (sur les 21) ayant déposé au minimum 4 dossiers regroupent 54,60 % de l'ensemble des montants alloués pour un montant cumulé de 416 000 €.



Des structures en majorité urbaine et polarisées autour de Caen

Plus de la moitié des dossiers déposés concerne une structure dont le siège social est domicilié à Caen (50,85 %). La domiciliation du siège social des bénéficiaires est située à la fois dans le bassin de vie de Caen (territoire en orange) et dans l'aire d'attraction caennaise (territoire en jaune). L'aire d'attraction d'une commune (le pôle) définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes (la couronne) (INSEE) notamment en termes d'emploi et de services.

Aucun bénéficiaire n'a son siège social implanté en dehors de l'aire d'attraction de la ville de Caen. Ainsi, on observe aucun bénéficiaire dans l'espace du pays d'Auge à l'est du département, ainsi qu'au sud-ouest (bocage virois) et au nord-ouest du département (Bessin).

50,85 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié à Caen.

83 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié sur le territoire de Caen La Mer

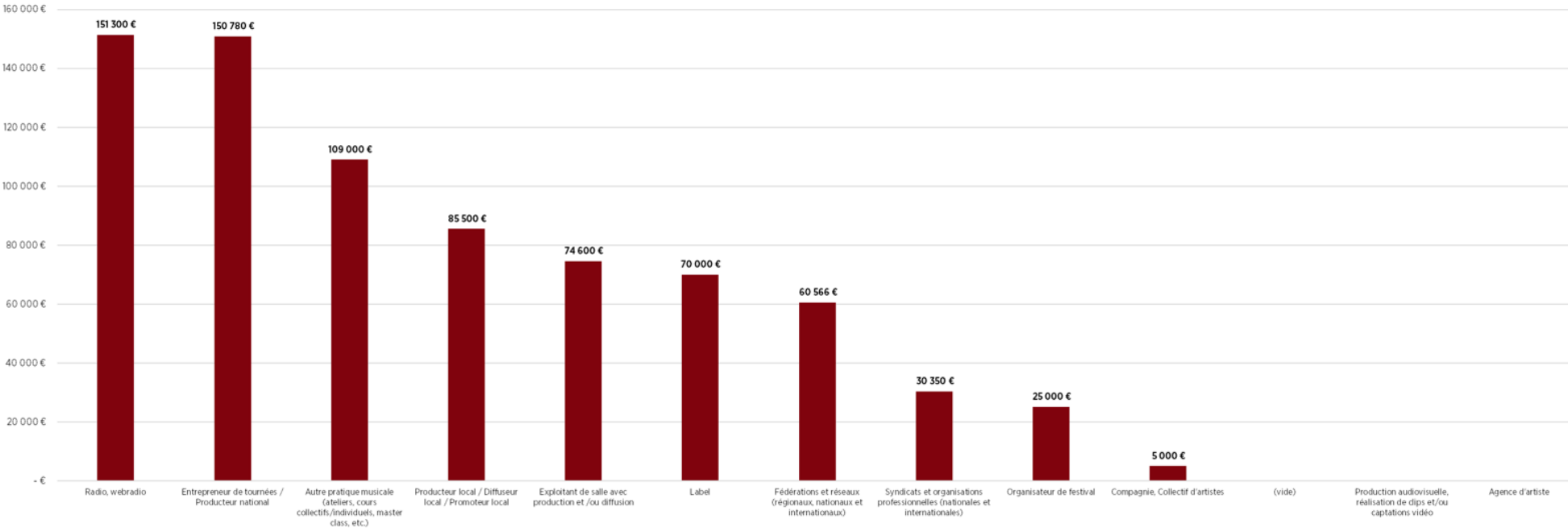
Les radios, la production de spectacle et la formation : principaux bénéficiaires des mesures

Les activités ayant le plus bénéficié des mesures sont principalement celles liées aux activités radiophoniques (151 300 €), ainsi qu'à la production de tournées (150 780 €) et la formation/pratique musicale. En cumul, ces 3 activités représentent 51,64% de l'ensemble des montants distribués pour le département du Calvados.

La classification des activités principales repose sur la nomenclature définie par le CNM.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d'acceptation des dossiers	% du montant total attribué
109	1 771 867 €	59	762 096 €	54 %	43 %

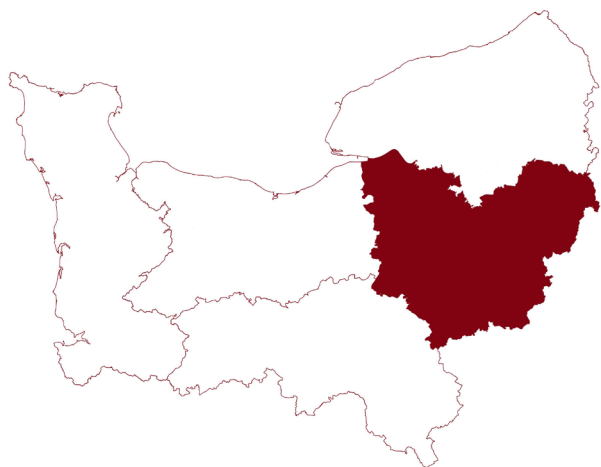
Répartition des montants attribués aux bénéficiaires du Calvados selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale/ bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
Radio, webradio	15	151 300,00 €	19,85%
666	6	56 000,00 €	7,35%
RADIO PHENIX	6	63 300,00 €	8,31%
STUDIO B PROD	3	32 000,00 €	4,20%
Entrepreneur de tournées / Producteur national	10	148 780,00 €	19,52%
ASSOCIATION MUSICALE CAENNAISE ET LES TONTONS TOURNEURS	4	85 000,00 €	11,15%
RENDEZ-VOUS	4	53 780,00 €	7,06%
TOHU BOHU	2	10 000,00 €	1,31%
Autre pratique musicale (ateliers, cours collectifs/individuels, master class, etc.)	7	109 000,00 €	14,30%
NEUVIEME RUCHE	7	109 000,00 €	14,30%
Producteur local / Diffuseur local / Promoteur local	9	87 500,00 €	11,48%
ART SYNDICATE SARL SCOP	5	49 000,00 €	6,43%
PETIT LABEL	1	5 000,00 €	0,66%
SNARK	1	13 500,00 €	1,77%
HAPPY JAZZ CLUB	1	10 000,00 €	1,31%
LA FEE COUINEE	1	10 000,00 €	1,31%
Exploitant de salle avec production et /ou diffusion	5	74 600,00 €	9,79%
LE DOIGT DANS L'OREILLE DU CHAUVÉ	3	57 600,00 €	7,56%
FERME CULTURELLE DU BESSIN	2	17 000,00 €	2,23%
Label	8	70 000,00 €	9,19%
AKA PUBLISHING	3	30 000,00 €	3,94%
ONTO RECORDS	3	30 000,00 €	3,94%
DUCHESSE PRODUCTION	2	10 000,00 €	1,31%
Fédérations et réseaux (régionaux, nationaux et internationaux)	1	60 566,00 €	7,95%
NORMANDIE MUSIQUES ACTUELLES - NORMA	1	60 566,00 €	7,95%
Syndicats et organisations professionnelles (nationales et internationales)	1	30 350,00 €	3,98%
CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE NORMANDIE	1	30 350,00 €	3,98%
Organisateur de festival	2	25 000,00 €	3,28%
COLLECTIF RAST ART	2	25 000,00 €	3,28%
Compagnie, Collectif d'artistes	1	5 000,00 €	0,66%
ASSOCIATION DAMUSIC	1	5 000,00 €	0,66%
Total général	59	762 096,00 €	100,00%

En résumé

Le département du Calvados se distingue comme le territoire ayant enregistré le plus grand nombre de dossiers soutenus (59) ainsi que le montant cumulé le plus élevé (726 096 €). Cette situation s'explique notamment par l'histoire des premières années du contrat et par l'appropriation rapide des dispositifs par un nombre important d'acteurs culturels locaux. 21 structures englobent les 59 dossiers soutenus. Néanmoins, l'analyse territoriale fait apparaître une répartition inégale des mesures à l'échelle départementale. Les bénéficiaires se concentrent majoritairement à Caen et, de manière plus large, exclusivement au sein de la couronne de l'aire d'attraction caennaise, traduisant une forte centralisation urbaine des soutiens accordés. Par ailleurs, près de 51,6 % des dossiers retenus relèvent de **trois activités principales : l'activité radiophonique la production de spectacles et la formation/pratique musicale.**



Chiffres clés

181 000 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans l'Eure (2 039 038 € - Mt Total)

8,88 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans l'Eure (2 039 038 € - Mt Total)

27

Dossiers ont été déposés

19

Dossiers ont été acceptés, soit 70 % de taux d'acceptation

8

Nombre de structures bénéficiaires

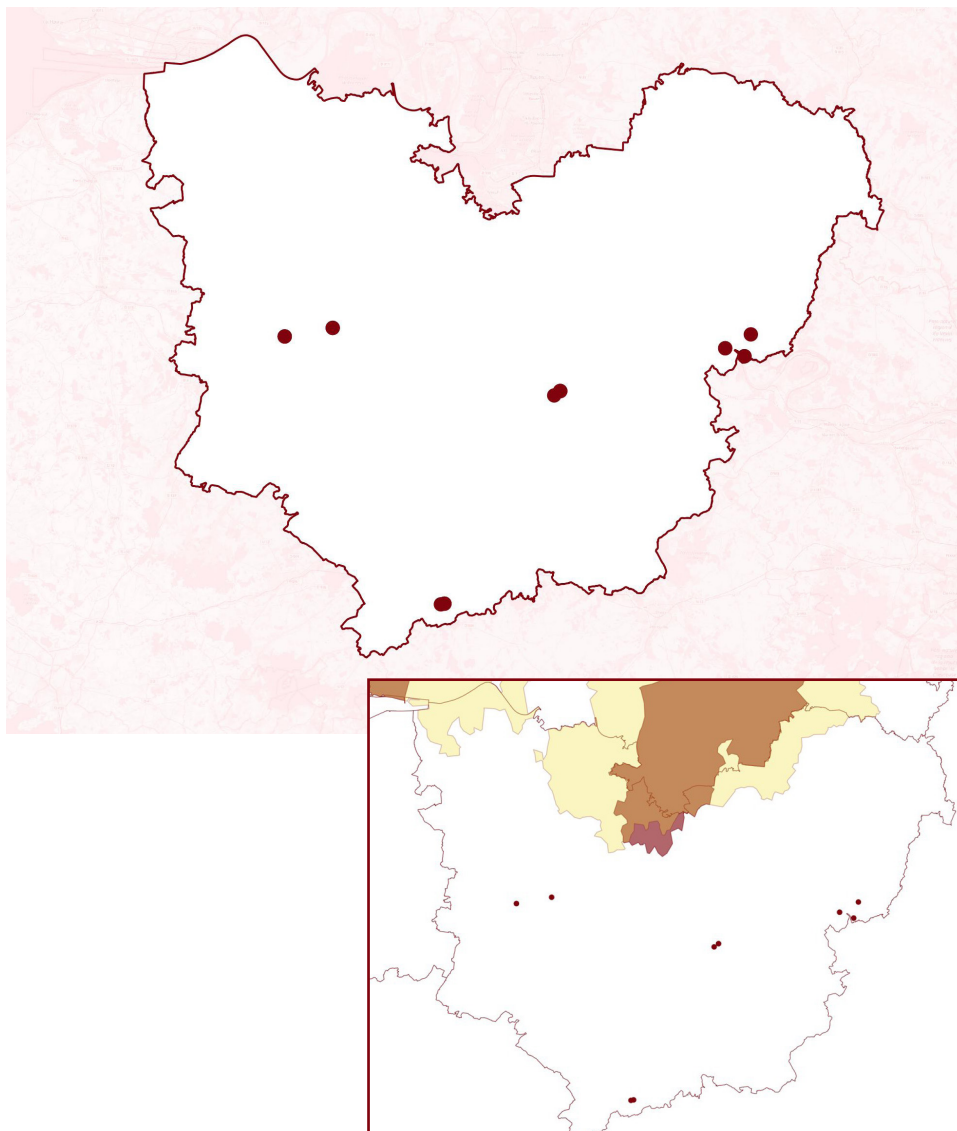
3.2.2 - L'Eure, un maillage étendu des bénéficiaires

Le Département de l'Eure est signataire du contrat de filière normand depuis 2018 participant aux deux contrats (2018-2021 et 2023-2026) et à l'année 2022.

Avec une population de **599 507 habitants (INSEE, 2021)**, le département de l'Eure se positionne comme **le troisième département le plus peuplé (18% de la population régionale) de la région Normandie**. Il se situe derrière la Seine-Maritime et le Calvados, mais devant la Manche et l'Orne. Chef-lieu du département, la ville d'Évreux en constitue la principale agglomération. Elle occupe **le cinquième rang régional en nombre d'habitants, avec 47 289 résidents recensés selon les données de l'INSEE en 2021**.

27 dossiers ont été déposés entre 2017 et 2024 sur l'ensemble des mesures du contrat de filière, **19 dossiers ont été soutenus. Ces 19 dossiers rassemblent 8 structures. En moyenne, ce sont 2,5 dossiers** qui ont été portés et soutenus par structures et par les mesures du contrat. 6 structures ont déposé au minimum 4 dossiers (max. 7 dossiers).

Les 4 structures (sur les 8) ayant déposé au minimum 3 dossiers regroupent 50 % de l'ensemble des montants alloués pour un montant cumulé de 90 000 €.



Une répartition géographique des bénéficiaires sur la partie centre et sud du département

Sur les 8 structures bénéficiaires identifiées, 4 sont implantées dans les communes d'Évreux (2 structures), Bernay (1 structure) et Verneuil-sur-Avre (1 structure). Cette implantation traduit **une répartition géographique relativement concentrée le long d'un axe central ouest-est** structuré autour des communes de Bernay, Évreux, Vernon et Giverny. Par ailleurs, la présence d'un bénéficiaire à Verneuil-sur-Avre illustre une couverture partielle de la zone sud du département.

En ce qui concerne **la partie nord du département**, celle-ci se caractérise par **une proximité notable avec le bassin de vie de Rouen** (territoire en orange), ainsi qu'avec **les aires d'attraction des villes de Rouen et du Havre** (territoires en jaune), conformément aux zonages INSEE.

26,31 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié à Evreux.

15,78 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié sur les territoires de Verneuil-sur-Avre et de Bernay

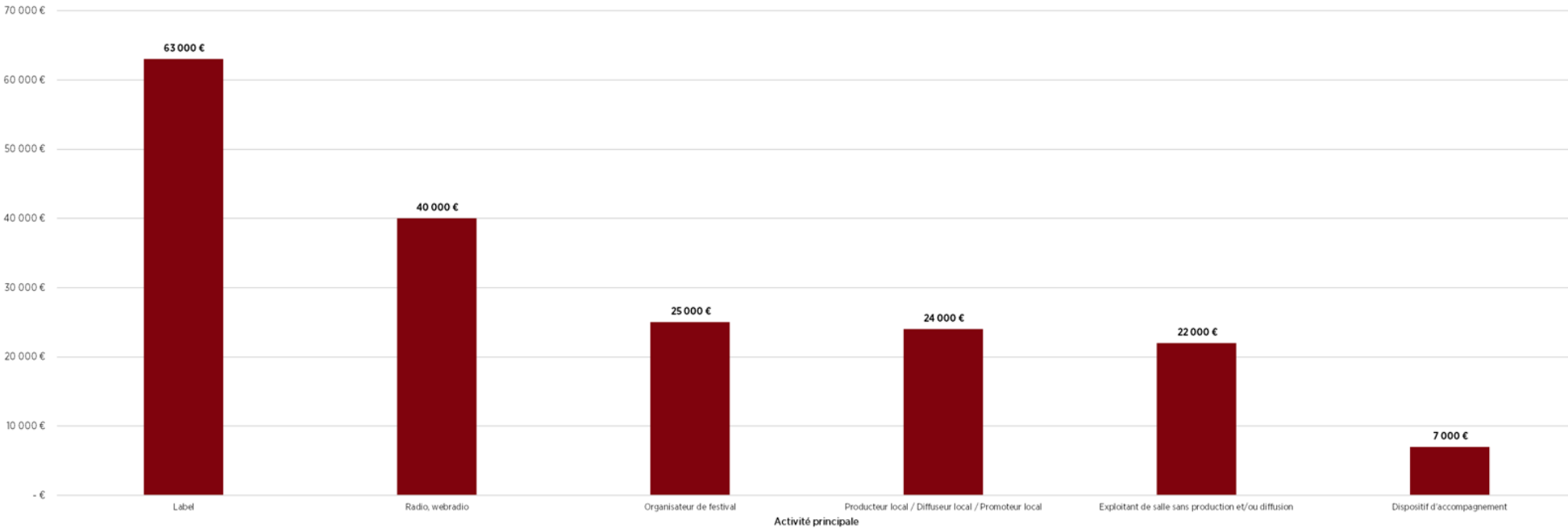
La production phonographique, les radios et la production de spectacle et la diffusion en festival : principaux bénéficiaires des mesures dans l'Eure

Les activités ayant le plus bénéficié des mesures sont principalement celles liées aux activités de production phonographique (63 000€), ainsi aux activités radiophoniques (40 000€) et la diffusion en festival (25 000€). En cumul, ces 3 activités représentent 70% de l'ensemble des montants distribués pour le département de l'Eure.

La classification des activités principales repose sur la nomenclature définie par le CNM.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d'acceptation des dossiers	% du montant total attribué
27	395 380 €	19	181 000 €	70 %	46 %

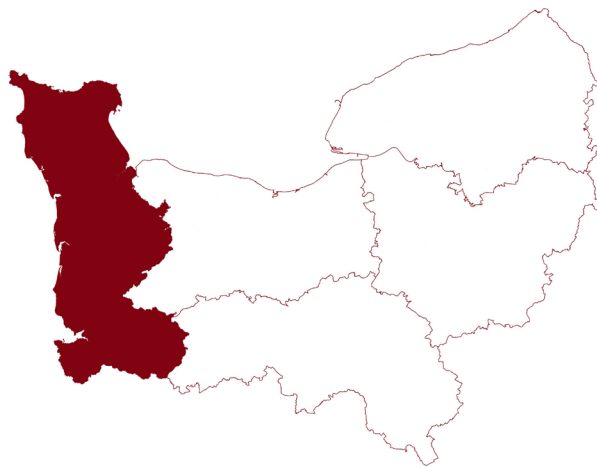
Répartition des montants attribués aux bénéficiaires de l'Eure selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale/ bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
Label	7	63 000,00 €	34,81%
UNDERDOG RECORDS	3	26 000,00 €	14,36%
LE CHANT DES MUSES	2	19 000,00 €	10,50%
VOUS AVEZ DIT BIZARRE	2	18 000,00 €	9,94%
Radio, webradio	4	40 000,00 €	22,10%
PRINCIPE ACTIF	4	40 000,00 €	22,10%
Organisateur de festival	1	25 000,00 €	13,81%
ROCK IN THE BARN	1	25 000,00 €	13,81%
Producteur local / Diffuseur local / Promoteur	3	24 000,00 €	13,26%
MJC BERNAY	3	24 000,00 €	13,26%
Exploitant de salle sans production et/ou diffusion	3	22 000,00 €	12,15%
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	3	22 000,00 €	12,15%
Dispositif d'accompagnement	1	7 000,00 €	3,87%
LA VOIX D'AILE	1	7 000,00 €	3,87%
Total général	19	181 000,00 €	100,00%

En résumé

Le Département de l'Eure bénéficie d'une relation continue avec le contrat de filière depuis 2018. Bien qu'il se classe en avant-dernière position en nombre de dossiers retenus (19), la répartition géographique des bénéficiaires couvre l'ensemble du territoire, d'ouest en est, en incluant les principales villes du département telles que Bernay, Évreux, Giverny et Vernon. Verneuil-sur-Avre, situé en interface entre l'Orne et l'Eure-et-Loir, bénéficie également de ces dispositifs, témoignant d'une couverture tendant vers l'équilibre. La partie nord du territoire, quant à elle, reste sous l'influence des grands pôles urbains, notamment celui de Rouen. En termes d'activités soutenues, la production phonographique (labels) arrive en première position, suivie par l'activité radiophonique — avec la radio Principe Actif — puis par la diffusion de concerts.



Chiffres clés

297 080 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans la Manche (2 039 038 € - Mt Total)

14,56 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans La Manche (2 039 038 € - Mt Total)

24

Dossiers ont été déposés

18

Dossiers ont été acceptés, soit 75 % de taux d'acceptation

7

Nombre de structures bénéficiaires

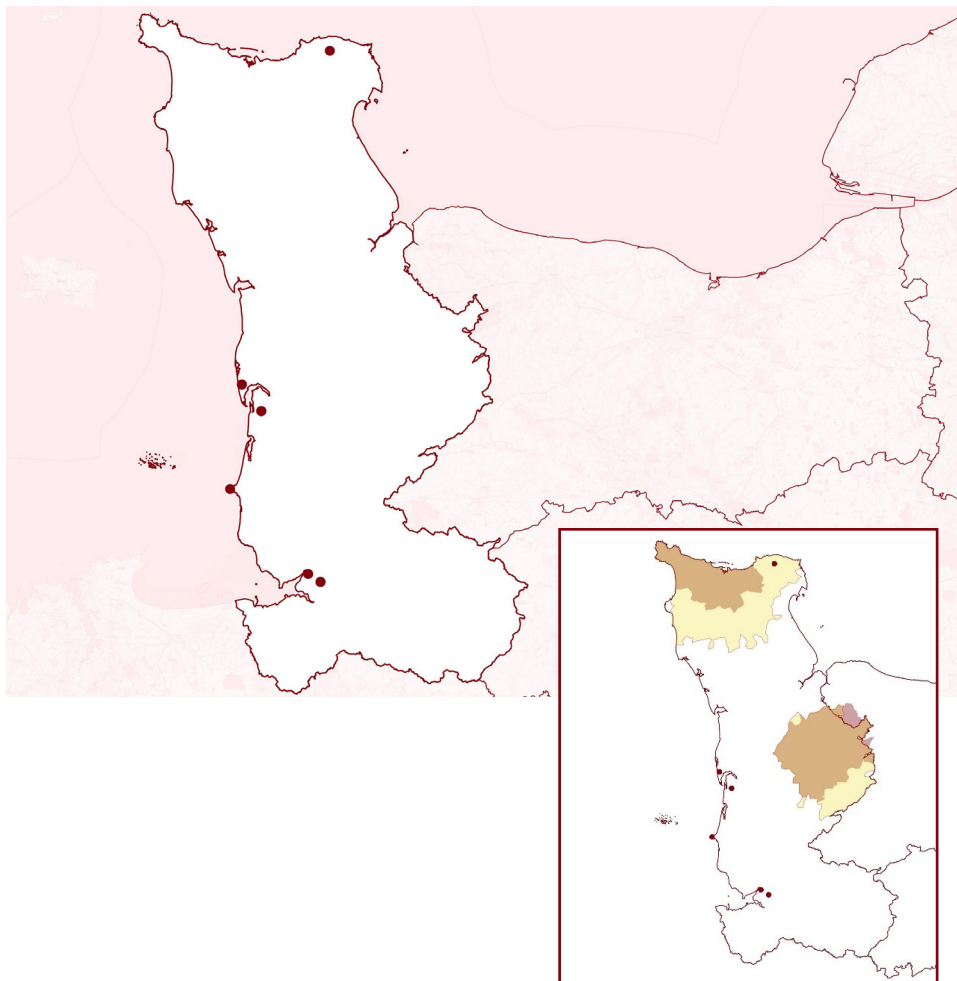
3.2.3 - La Manche, concentration des soutiens et maillage littoral

Le Département de la Manche est signataire du contrat de filière normand depuis 2018 participant aux deux contrats (2018-2021 et 2023-2026) et à l'année 2022. A partir de 2022, le Département de la Manche augmente son financement au contrat passant de 3000 € à 10 000 €

Quatrième département régional en termes de population avec 481 520 habitants et habitantes (15 % de la population régionale), la Manche se classe avant dernière sur le plan démographique. Sa préfecture est Saint-Lô, mais Cherbourg-en-Cotentin est la ville la plus peuplée du département avec 77 000 habitants et habitantes.

24 dossiers ont été déposés entre 2017 et 2024 sur l'ensemble des mesures du contrat de filière, 18 dossiers ont été soutenus. Ces 18 dossiers rassemblent 7 structures. En moyenne, ce sont 2,75 dossiers qui ont été portés et soutenus par structure et par les mesures du contrat. 6 structures ont déposé au minimum 4 dossiers (max. 6 dossiers).

Les 3 structures (sur les 7) ayant déposé au minimum 3 dossiers regroupent 89,3 % de l'ensemble des montants alloués pour un montant cumulé de 265 580 €.



Une implantation littorale des bénéficiaires

Parmi les **7 structures bénéficiaires identifiées**, l'ensemble est implanté **sur les façades ouest et nord du département de la Manche**. Une seule structure est localisée sur la **presqu'île du Cotentin**. Cette répartition géographique se caractérise notamment **par l'absence de bénéficiaires domiciliés à Saint-Lô**, pourtant chef-lieu du département, ainsi que **par la présence d'une seule structure au sein de l'aire d'attraction de Cherbourg-en-Cotentin** (territoire figurant en jaune).

Cette concentration littorale ne reflète pas une uniformité sectorielle : chacune des structures bénéficiaires intervient dans un champ d'activité distinct. Par ailleurs, à l'instar de la partie sud-ouest du département du Calvados, la zone sud-est de la Manche apparaît dépourvue de structures bénéficiaires

53,37 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié à Montmartin-sur-Mer (2 dossiers)

26,25 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié à Agon Coutainville (1 structure)

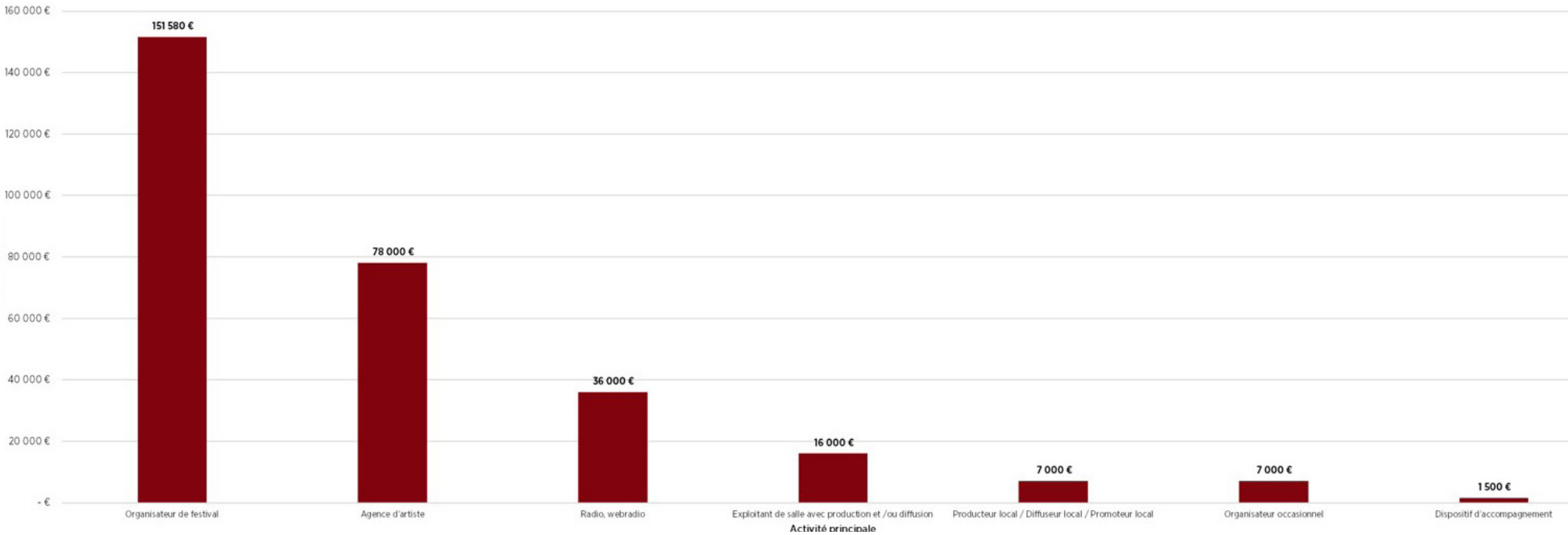
La diffusion en festival, la gestion d'artiste et l'activité radiophonique : principaux bénéficiaires des mesures dans la Manche

Les activités ayant le plus bénéficié des mesures sont principalement celles liées aux activités à la diffusion en festival (151 580 €), à la gestion d'artiste (78 000 €) et aux activités radiophoniques (36 000 €). En cumul, ces 3 activités représentent 89,3 % de l'ensemble des montants distribués pour le département de la Manche. En tant que fait notable, on observe que les 3 activités qui disposent des montants les plus élevés correspondent à 3 structures distinctes : Chauffer dans la Noirceur, structure organisatrice du festival du même nom (151 580 €), Mama Chap, agence d'artiste (78 000 €) et Avranches FM (36 000€).

La classification des activités principales repose sur la nomenclature définie par le CNM.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d'acceptation des dossiers	% du montant total attribué
24	488 000 €	18	297 080 €	75 %	61 %

Répartition des montants attribués aux bénéficiaires de La Manche selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale/ bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
☒ Organisateur de festival	6	151 580,00 €	51,02%
CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR	6	151 580,00 €	51,02%
☒ Agence d'artiste	4	78 000,00 €	26,26%
SAS MAMA CHAP	4	78 000,00 €	26,26%
☒ Radio, webradio	3	36 000,00 €	12,12%
AVRANCHES FM	3	36 000,00 €	12,12%
☒ Exploitant de salle avec production et /ou	2	16 000,00 €	5,39%
CENTRE CULTUREL D'AVRANCHES	2	16 000,00 €	5,39%
☒ Producteur local / Diffuseur local / Promx	1	7 000,00 €	2,36%
TOUR DE CHAUFFE	1	7 000,00 €	2,36%
☒ Organisateur occasionnel	1	7 000,00 €	2,36%
MUSIKEN SAIRE	1	7 000,00 €	2,36%
☒ Dispositif d'accompagnement	1	1 500,00 €	0,50%
THE GREEN ROOM - ARTS, ECO-RESPON	1	1 500,00 €	0,50%
Total général	18	297 080,00 €	100,00%

En résumé

Le Département de la Manche est engagé dans le contrat de filière depuis 2018. La répartition des bénéficiaires des mesures issues de ce contrat se distingue, d'une part, **par une implantation territoriale fortement marquée sur le littoral**, et d'autre part, **par une concentration économique autour de trois structures principales**. Au-delà des spécificités géographiques du territoire – marais de Carentan, centre-Manche faiblement densifié à dominante agricole – on relève **l'absence de bénéficiaires dans la ville de Saint-Lô ainsi que dans le périmètre de son aire d'influence**.



Chiffres clés

247 450 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans l'Orne (2 039 038 € - Mt Total)

12,13 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans l'Orne (2 039 038 € - Mt Total)

36

Dossiers ont été déposés

22

Dossiers ont été acceptés, soit 61 % de taux d'acceptation

6

Nombre de structures bénéficiaires

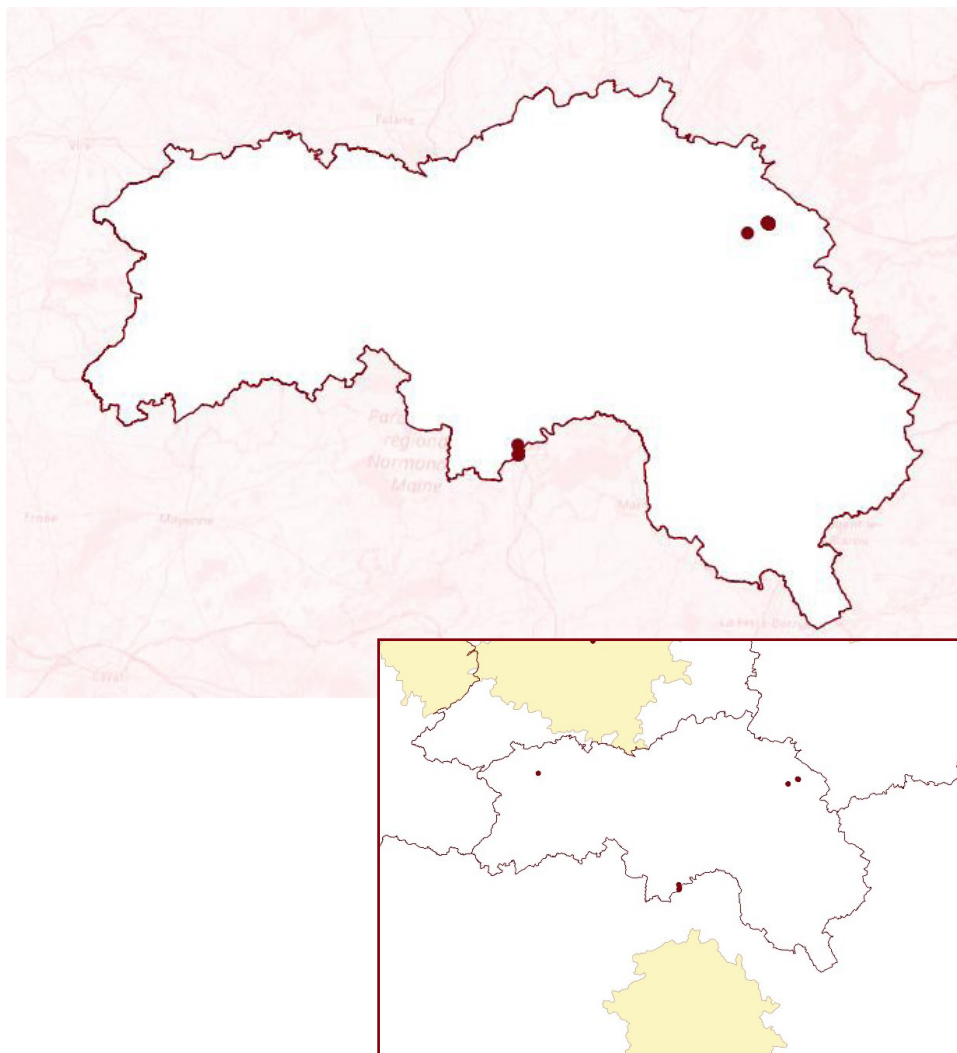
3.2.4 - Une répartition territoriale dispersée des structures, concentrée sur un nombre restreint de bénéficiaires dans l'Orne

Le Département de l'Orne est signataire du contrat de filière normand depuis 2017 participant à sa préfiguration en 2017, aux deux contrats (2018-2021 et 2023-2026) et à l'année 2022.

Cinquième département régional en termes de population avec 279 942 habitants et habitantes (8% de la population régionale), l'Orne est le moins densément peuplé. Sa préfecture est Alençon situé en lisière du Département de la Sarthe. Les autres villes principales sont Flers à l'ouest dans un territoire bocager. Argentan et Mortagne-au-Perche sont ses deux sous-préfectures.

36 dossiers ont été déposés entre 2017 et 2024 sur l'ensemble des mesures du contrat de filière, 22 dossiers ont été soutenus. Ces 22 dossiers rassemblent 6 structures. En moyenne, ce sont 3,6 dossiers qui ont été portés et soutenus par structure et par les mesures du contrat. 6 structures ont déposé au minimum 4 dossiers (max. 8 dossiers).

Les 3 structures (sur les 6) ayant déposé au minimum 6 dossiers regroupent 89 % de l'ensemble des montants alloués pour un montant cumulé de 220 450 €.



Une répartition territoriale éclatée dans l'Orne

Parmi les 6 structures bénéficiaires recensées, la répartition territoriale apparaît éclatée. Un premier regroupement est identifié à l'extrême nord-est du département, dans la commune de L'Aigle, avec la présence du TFT Label et de Super Biche, structure organisatrice du festival Biches. Un second groupement de structures se situe à Alençon et enfin on compte un seul bénéficiaire à l'ouest du département à Flers avec le réseau RAVE.

Les deux aires d'attraction de Caen au nord et du Mans au sud sont représentées en jaune.

61,72 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié à L'Aigle (2 structures).

27,35 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié à Alençon

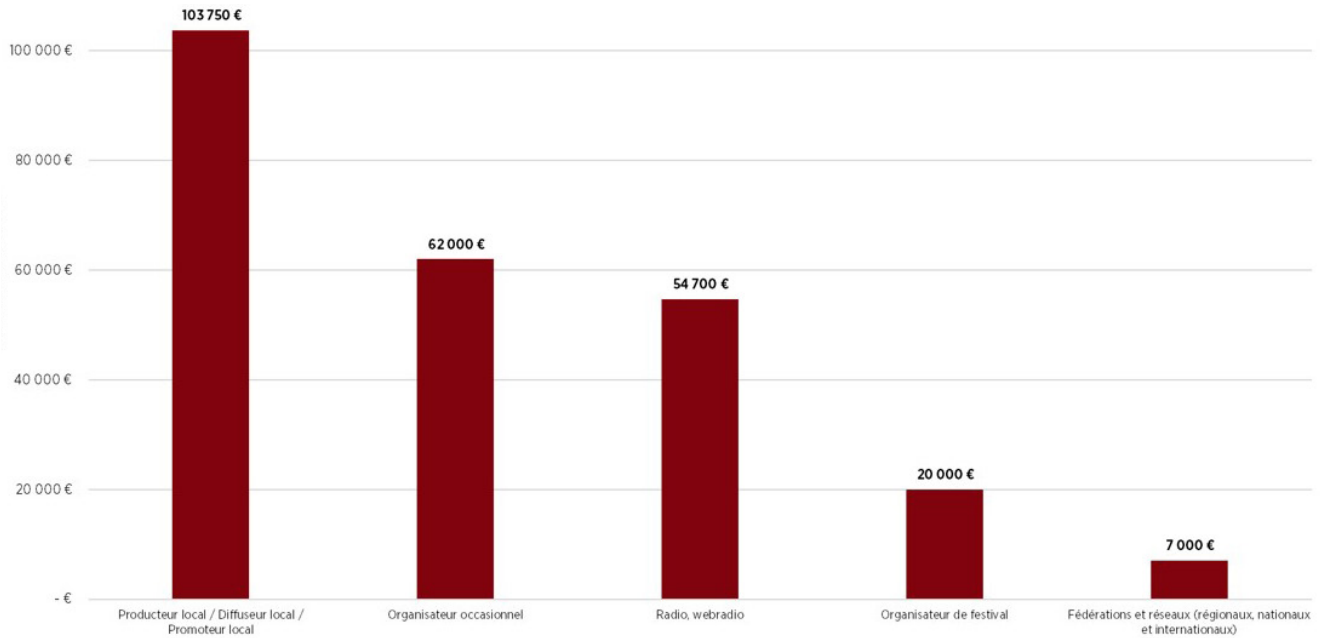
La production phonographique et de spectacle, la diffusion et l'activité radiophonique: principaux bénéficiaires des mesures dans l'Orne

Les activités ayant le plus bénéficié des mesures sont principalement celles liées aux activités à la production phonographique et de spectacle (103 750€), à la diffusion occasionnelle (62 000 €) et aux activités radiophoniques (54 700 €). En cumul, ces 3 activités représentent 89 % de l'ensemble des montants distribués pour le département de l'Orne. En tant que fait notable et à l'instar du Département de la Manche, on observe que les 3 activités qui disposent des montants les plus élevés correspondent à 4 structures distinctes : le TFT label (90 750 €) et Alpelements scène (13 000 €) pour les activités de production, la MJC de l'Aigle en tant que diffuseur occasionnel (62 000 €) et Radio Pulse (54 700 €).

La classification des activités principales repose sur la nomenclature définie par le CNM.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d'acceptation des dossiers	% du montant total attribué
36	520 225 €	22	247 450 €	61 %	48 %

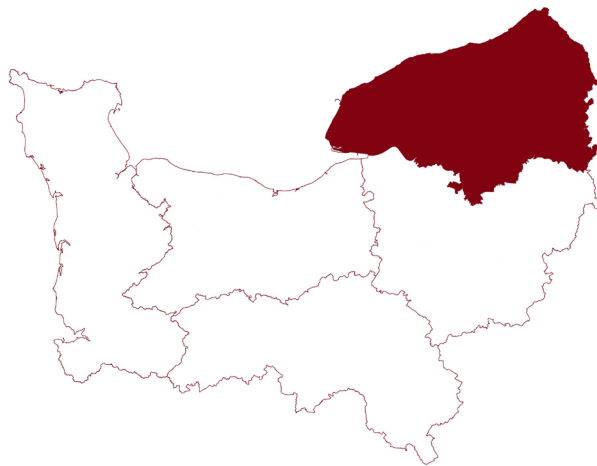
Répartition des montants attribués aux bénéficiaires de l'Orne selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale / bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
☒ Producteur local / Diffuseur local / Promoteur local	8	103 750,00 €	41,93%
THE FUCKING TEUF LABEL - TFT	7	90 750,00 €	36,67%
ALPEMENTSCENE	1	13 000,00 €	5,25%
☒ Organisateur occasionnel	6	62 000,00 €	25,06%
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE L AIGLE	6	62 000,00 €	25,06%
☒ Radio, webradio	6	54 700,00 €	22,11%
PULSE ORNE	6	54 700,00 €	22,11%
☒ Organisateur de festival	1	20 000,00 €	8,08%
SUPER BICHE	1	20 000,00 €	8,08%
☒ Fédérations et réseaux (régionaux, nationaux et internationaux)	1	7 000,00 €	2,83%
RAVE RESEAU ARTS VIVANTS ELECTRIQUES	1	7 000,00 €	2,83%
Total général	22	247 450,00 €	100,00%

En résumé

Les bénéficiaires du département de l'Orne sont répartis de manière dispersée sur l'ensemble du territoire, avec deux principaux pôles de concentration. Le premier, situé dans le nord-est, regroupe le The Fucking Teuf Label (TFT), la MJC de l'Aigle et Super Biche, organisateur du festival Biches. Le second pôle se trouve dans la région d'Alençon, avec les bénéficiaires Alpemenscène et la radio Pulse. La partie ouest du département, en revanche, est peu représentée, avec une seule structure active, le RAVE. Aucune autre structure dédiée aux musiques actuelles de cette zone n'a bénéficié de soutien depuis le RAVE en 2017. En termes d'activités, les producteurs locaux, la diffusion et les activités radiophoniques sont les principaux bénéficiaires des mesures. Il convient de souligner une concentration des aides sur trois structures principales : le TFT Label, la MJC de l'Aigle et la radio Pulse.



Chiffres clés

536 202 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié en Seine-Maritime (2 039 038 € - Mt Total)

26,29 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié en Seine-Maritime (2 039 038 € - Mt Total)

89

Dossiers ont été déposés

59

Dossiers ont été acceptés, soit 66 % de taux d'acceptation

17

Nombre de structures bénéficiaires

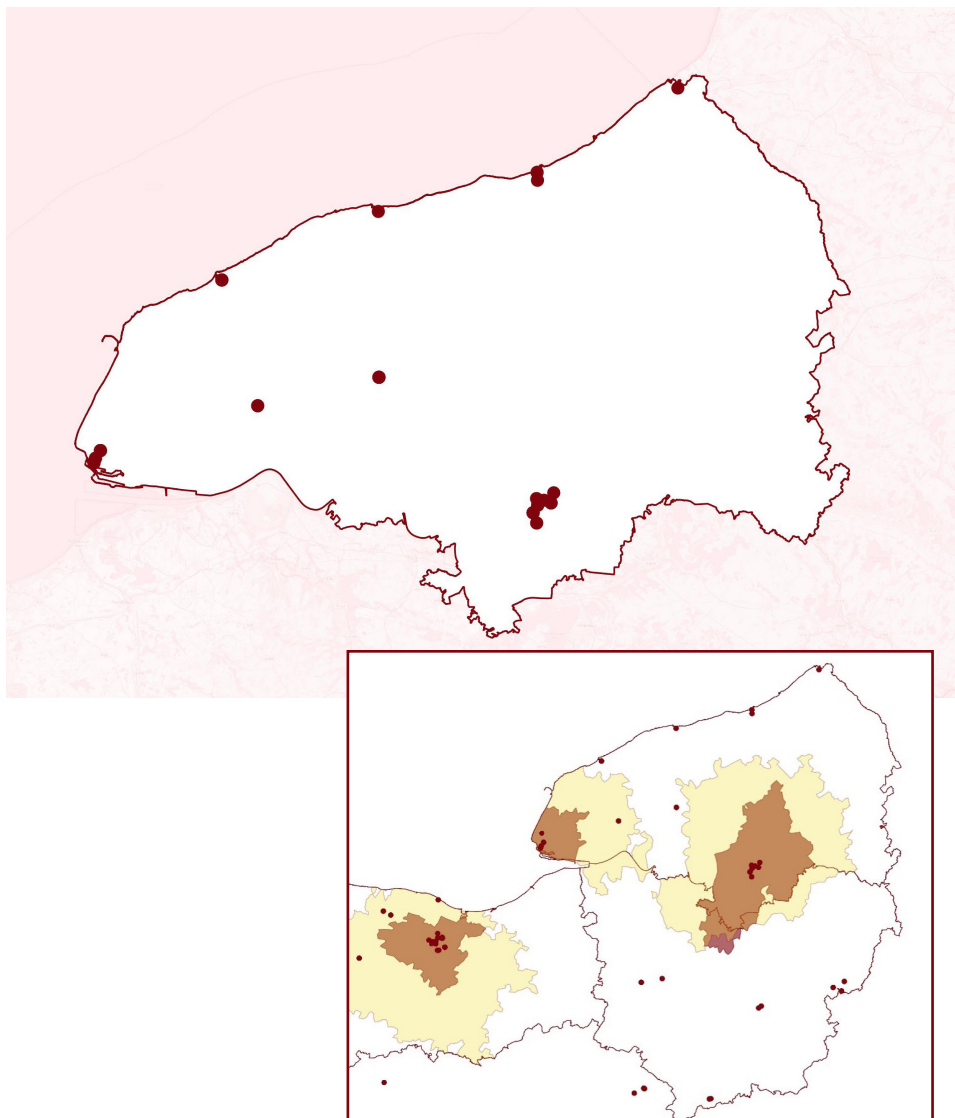
3.2.5 - La Seine-Maritime : une diversité d'acteurs soutenus, mais une concentration économique marquée dans les pôles urbains

Le Département de Seine-Maritime est signataire du contrat de filière normand depuis 2022.

Premier département régional en termes de population avec 1 255 792 habitants et habitantes (38 % de la population régionale), la Seine-Maritime regroupe une métropole : Métropole Rouen Normandie qui est également signataire du contrat et la ville du Havre, autre grand pôle urbain.

89 dossiers ont été déposés entre 2017 et 2024 sur l'ensemble des mesures du contrat de filière, **59 dossiers ont été soutenus. Ces 59 dossiers rassemblent 17 structures. En moyenne, ce sont 3 dossiers** qui ont été portés et soutenus par structure et par les mesures du contrat. 7 structures ont déposé **au minimum 4 dossiers** (max. 9 dossiers).

Les 7 structures (sur les 17) ayant déposé au minimum 4 dossiers regroupent 72 % de l'ensemble des montants alloués pour un montant cumulé de 386 000 €.



Du littoral aux pôles urbains, une répartition territoriale en deux espaces en Seine-Maritime

La répartition territoriale des structures bénéficiaires des mesures du contrat s'organise autour de deux principales zones d'implantation. La première, à dominante urbaine, regroupe une part significative des bénéficiaires au sein des deux principaux pôles du département : la métropole rouennaise et la ville du Havre.

Ces deux territoires concentrent le plus grand nombre de dossiers retenus, avec un total de 35 projets soutenus pour un montant global de 315 000 €. La seconde zone se déploie le long du littoral, où des communes telles que Dieppe, Eu ou Fécamp témoignent d'un dynamisme des musiques actuelles. Ces structures déploient une diversité d'activités, allant de la diffusion à la production phonographique.

31,51 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié au Havre.

27,47 %

Part des dossiers soutenus dont le siège social est domicilié sur le territoire de Métropole Rouen Normandie

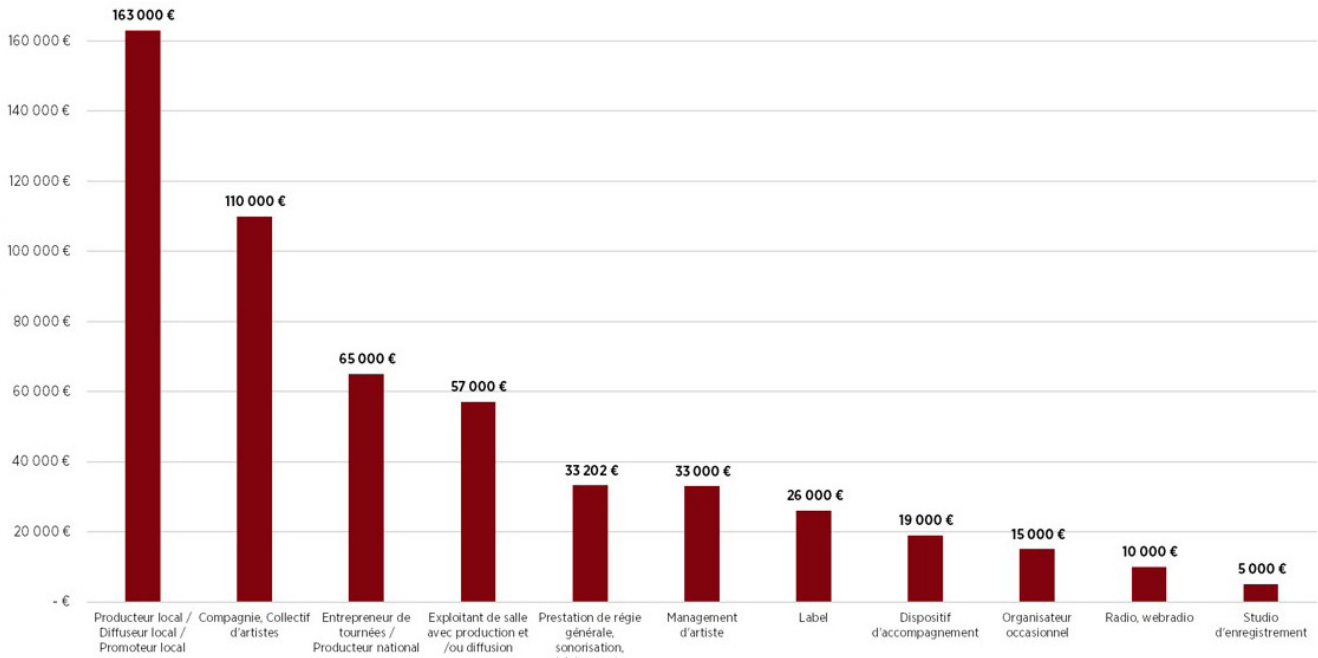
La diffusion, la création et la production de spectacle : des activités soutenues par les mesures en Seine-Maritime

En Seine-Maritime, **les mesures du contrat soutiennent les activités de diffusion et de production à l'échelle locale**. Les principales catégories de bénéficiaires se répartissent entre les diffuseurs et producteurs locaux, qui concentrent la part la plus importante des financements (163 000 €), les collectifs d'artistes ou compagnies (110 000 €), ainsi que les entrepreneurs de tournées (65 000 €)

La classification des activités principales repose **sur la nomenclature définie par le CNM**.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d'acceptation des dossiers	% du montant total attribué
89	1 087 431 €	59	536 202 €	66 %	49 %

Répartition des montants attribués aux bénéficiaires en Seine-Maritime selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale/ bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
Producteur local / Diffuseur local / Promoteur local	21	163 000,00 €	30,40%
LA FEE SONORE	9	75 500,00 €	14,08%
ART EN SORT	7	43 500,00 €	8,11%
LA FABRIK A SONS	3	30 000,00 €	5,59%
SEAGULL	2	14 000,00 €	2,61%
Compagnie, Collectif d'artistes	8	110 000,00 €	20,51%
COLLECTIF TOUJOURS	6	96 000,00 €	17,90%
LES VIBRANTS DEFRICHEURS	2	14 000,00 €	2,61%
Entrepreneur de tournées / Producteur national	7	65 000,00 €	12,12%
LEZARD ZEBRE	7	65 000,00 €	12,12%
Exploitant de salle avec production et /ou diffusion	6	57 000,00 €	10,63%
PAPA'S PRODUCTION	6	57 000,00 €	10,63%
Prestation de régie générale, sonorisation, éclairage, etc.	1	33 202,00 €	6,19%
COUDERT NICOLAS OSCAR CHRISTIAN	1	33 202,00 €	6,19%
Management d'artiste	4	33 000,00 €	6,15%
DISTANCE TOUR BOOKING	4	33 000,00 €	6,15%
Label	5	26 000,00 €	4,85%
MIND	4	16 000,00 €	2,98%
CARPANORAMA	1	10 000,00 €	1,86%
Dispositif d'accompagnement	3	19 000,00 €	3,54%
MOUTON NOIR RECORDS	3	19 000,00 €	3,54%
Organisateur occasionnel	1	15 000,00 €	2,80%
COLLECTIF LA MACHINE	1	15 000,00 €	2,80%
Radio, webradio	1	10 000,00 €	1,86%
ASSOCIATION RADIO HDR	1	10 000,00 €	1,86%
Studio d'enregistrement	2	5 000,00 €	0,93%
RIGGER	1	3 000,00 €	0,56%
KIDS ARE LO-FI RECORDS	1	2 000,00 €	0,37%
Total général	59	536 202,00 €	100,00%

En résumé

Le département de la Seine-Maritime, aux côtés du Calvados, concentre le plus grand nombre de bénéficiaires du contrat de filière à l'échelle régionale. Cette dynamique se manifeste principalement au sein des deux principales aires urbaines : la Métropole Rouen Normandie et la ville du Havre, où 34 dossiers ont été soutenus, portés par 7 structures. Toutefois, la répartition des aides ne se limite pas à ces deux pôles. D'autres structures bénéficiaires sont implantées, pour la plupart, le long du littoral, illustrant un ancrage territorial diversifié. La dimension locale constitue un axe fort de ce soutien, avec des financements orientés vers des activités de production et de diffusion locales, ainsi qu'en direction de collectifs d'artistes et des entrepreneurs de tournées.

3.3

DES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES ENTRE LES GRANDS PÔLES URBAINS NORMANDS : LA VILLE DE CAEN, LA VILLE DU HAVRE ET LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE



Chiffres clés

265 580 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié à Caen (Calvados : 762 096 €)

34,84 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié à Caen (Calvados : 762 096 €)

53

Dossiers ont été déposés

25

Dossiers ont été acceptés, soit 47 % de taux d'acceptation

9

Nombre de structures bénéficiaires

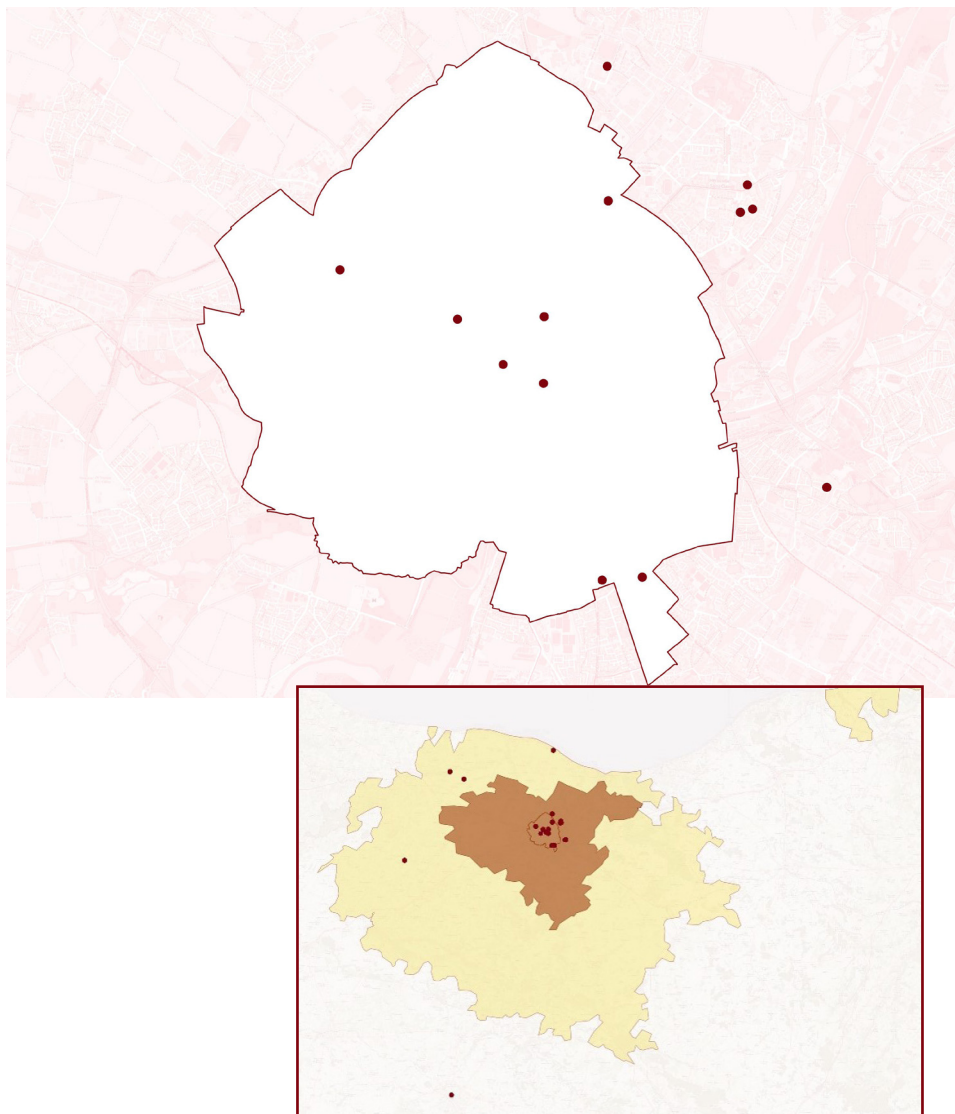
3.3.1 - Plus d'1/3 des dossiers soutenus dans le Calvados sont portés par des structures caennaises

Pour permettre l'analyse des bénéficiaires dont le siège social est domicilié à Caen, nous avons fait un dédoublement des données. Les chiffres présentés sont inclus dans l'analyse du Calvados.

La Ville de Caen devient signataire du contrat à partir de 2022. Avec 108 200 habitants et habitantes (INSEE 2021), Caen est la 3ème ville de la région en démographie après Rouen et Le Havre mais elle est la 2nde aire urbaine régionale devant Le Havre et après Rouen.

53 dossiers ont été déposés entre 2017 et 2024 sur l'ensemble des mesures du contrat de filière, **25 dossiers ont été soutenus**. Ces **22 dossiers rassemblent 9 structures**. En moyenne, ce sont **2,7 dossiers** qui ont été portés et soutenus par structure et par les mesures du contrat. 2 structures ont déposé au minimum **4 dossiers** (max. 6 dossiers).

Les **2 structures (sur les 9) ayant déposé au minimum 4 dossiers regroupent 36,6 %** de l'ensemble des montants alloués pour un montant cumulé de **105 300 €**.



Caen, une aire d'attractivité qui dépasse le simple périmètre communal

50 % des bénéficiaires calvadosiens ont leur siège social à Caen, représentant ainsi 11 structures. **Par ailleurs, 27 % des bénéficiaires (soit 6 structures)** sont implantés dans les communes limitrophes de Caen, telles que Hérouville-Saint-Clair et Mondeville. Toutefois, bien que **les structures du Calvados basées à Caen aient cumulé un montant total de 265 580 €**, **le montant total des bénéficiaires calvadosiens situés dans la première couronne caennaise s'élève à 338 916 €.**

Ce constat est confirmé par les données de l'INSEE, qui révèlent que l'aire d'attraction (ou aire urbaine) de Caen **s'étend largement sur le département du Calvados**. Elle couvre à l'ouest le Bessin, au sud la frontière de l'Orne, incluant la Suisse Normande, et à l'est, elle atteint les portes du Pays d'Auge. (le bassin de vie de Caen est en orange et son aire d'attraction en jaune sur la carte).

CAEN

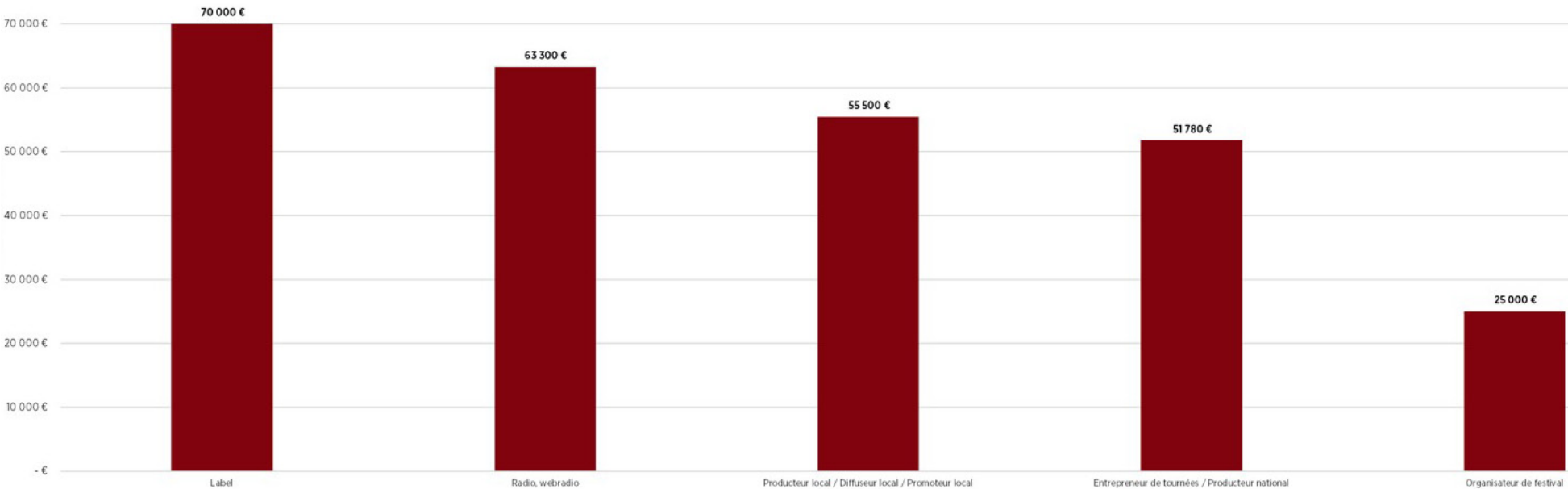
La production phonographique, l'activité radiophonique et la diffusion locale en tant que principales activités soutenues par le contrat auprès des structures Caennaises

L'activité de production phonographique représente le principal domaine de soutien pour les bénéficiaires calvadosiens basés à Caen. Des structures telles qu'Aka Publishing, Duchess Production et Onto Records ont ainsi bénéficié de soutiens, travaillant avec des artistes reconnus régionalement, nationalement et même à l'international, tels que Pierre Garnier, Joseph Kamel, Concrete Knives, Granville et Veik. Le soutien à l'activité radiophonique concerne principalement Radio Phénix, la radio étudiante de l'ex-Basse-Normandie, membre du réseau Radio Campus France. Enfin, les producteurs de spectacles, tels qu'Art Syndicate et RDV Production, complètent le troisième poste de soutien pour les bénéficiaires caennais.

La classification des activités principales repose sur la nomenclature définie par le CNM.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d'acceptation des dossiers	% du montant total attribué
53	849 567 €	25	265 580 €	47 %	31 %

Répartition des montants attribués aux bénéficiaires de la ville de Caen selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale/ bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
Label	8	70 000,00 €	26,36%
AKA PUBLISHING	3	30 000,00 €	11,30%
ONTO RECORDS	3	30 000,00 €	11,30%
DUCHESS PRODUCTION	2	10 000,00 €	3,77%
Radio, webradio	6	63 300,00 €	23,83%
RADIO PHENIX	6	63 300,00 €	23,83%
Producteur local / Diffuseur local / Pron	5	55 500,00 €	20,90%
ART SYNDICATE SARL SCOP	4	42 000,00 €	15,81%
SNARK	1	13 500,00 €	5,08%
Entrepreneur de tournées / Producteur	4	51 780,00 €	19,50%
RENDEZ-VOUS	3	46 780,00 €	17,61%
TOHU BOHU	1	5 000,00 €	1,88%
Organisateur de festival	2	25 000,00 €	9,41%
COLLECTIF RAST ART	2	25 000,00 €	9,41%
Total général	25	265 580,00 €	100,00%

En résumé

La ville de Caen est cosignataire du contrat de filière depuis 2022. 42% des structures calvadosiennes ont leur siège social à Caen. Toutefois, le montant cumulé des aides attribuées aux bénéficiaires calvadosiens basés à Caen (265 580 €) reste inférieur à celui des structures implantées dans sa première couronne (338 916 €). Ce phénomène s'explique en partie **par l'étendue de l'aire d'attraction de Caen en tant que pôle économique majeur.** Parmi les activités les plus représentées, **la production phonographique occupe la première place avec trois structures et huit dossiers soutenus (2017-2024).** L'activité radiophonique est également bien présente, à l'image d'autres territoires, avec Radio Phénix. Enfin, la production de spectacles locaux constitue un autre secteur clé. *Il est à noter que certains sièges sociaux ont pu évoluer entre 2017 et 2024.*



Chiffres clés

164 000 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié au Havre (Seine-Maritime : 536 202 €)

30,58 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié au Havre (Seine-Maritime : 536 202 €)

22

Dossiers ont été déposés

15

Dossiers ont été acceptés, soit 47 % de taux d'acceptation

3

Nombre de structures bénéficiaires

3.3.2 - Le Havre : un territoire au faible nombre de bénéficiaires et une répartition polarisée

Pour permettre l'analyse des bénéficiaires dont le siège social est domicilié au Havre, nous avons fait un dédoublement des données. Les chiffres présentés sont inclus dans l'analyse de la Seine-Maritime.

Depuis 2022, la ville du Havre est cosignataire du contrat de filière. En tant que 2^e ville régionale en termes d'habitants et d'habitantes (166 058), interface portuaire majeure sur la Manche et 3^e aire urbaine après Rouen et Caen, Le Havre est un pôle urbain majeur en Normandie.

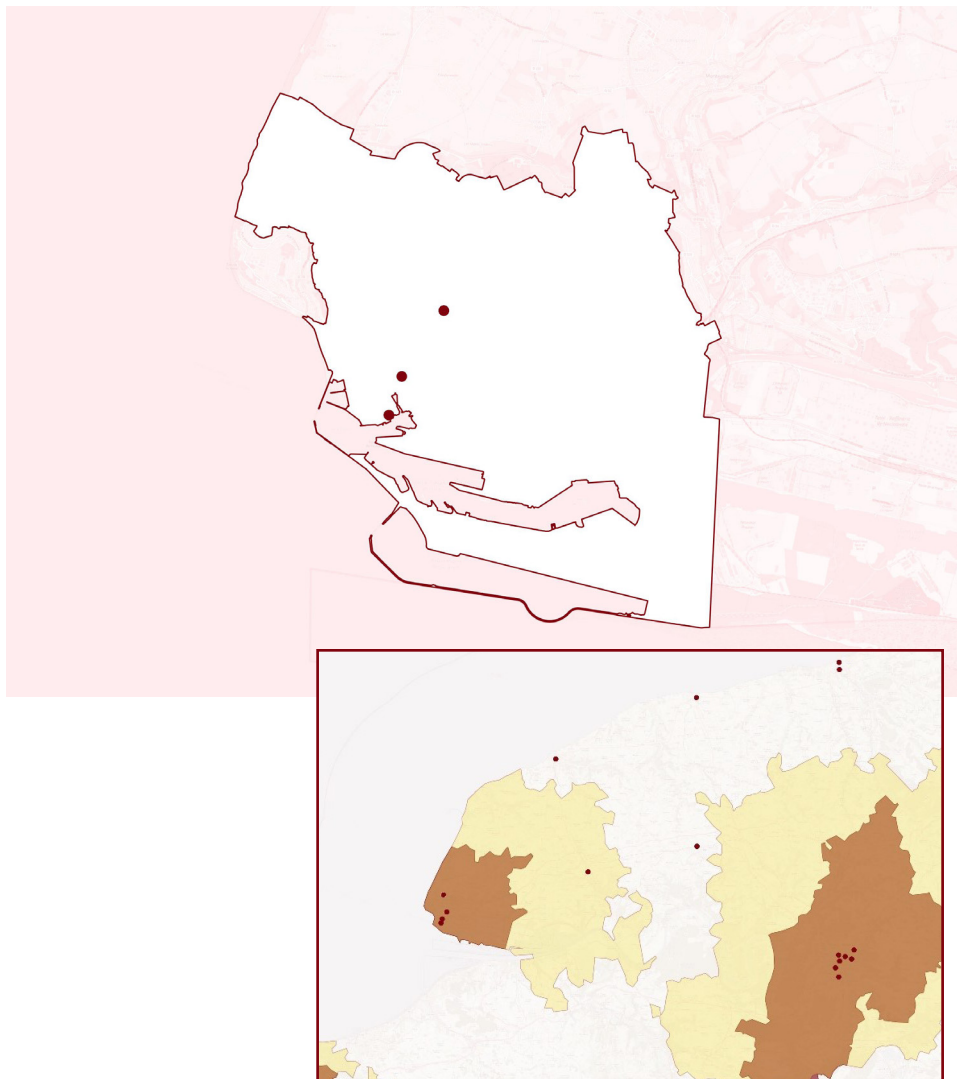
22 dossiers ont été déposés entre 2017 et 2024 aux mesures du contrat de filière, **15 dossiers Seinomarins dont le siège social est implanté au Havre ont été soutenus**. Ces **15 dossiers** rassemblent 3 structures. En moyenne, ce sont 5 dossiers qui ont été portés et soutenus par structure et par les mesures du contrat. 2 structures (sur les) 3 ont déposé 6 dossiers.

Une structure concentre 58 % des montants cumulé avec 98 000 € sur les 164 000 €.

Des bénéficiaires peu nombreux et implantés au Havre

Les sièges sociaux des bénéficiaires havrais sont majoritairement situés dans le centre-ville. À l'exception de la ville de Bolbec, qui fait partie de l'aire d'attractivité du Havre, les trois structures restantes sont implantées "intramuros".

Par ailleurs, **sur la seconde carte, on observe l'influence de la ville de Rouen, représentée en jaune**, qui attire également des structures. Son aire d'attraction se situe pratiquement en interface de celle du Havre.



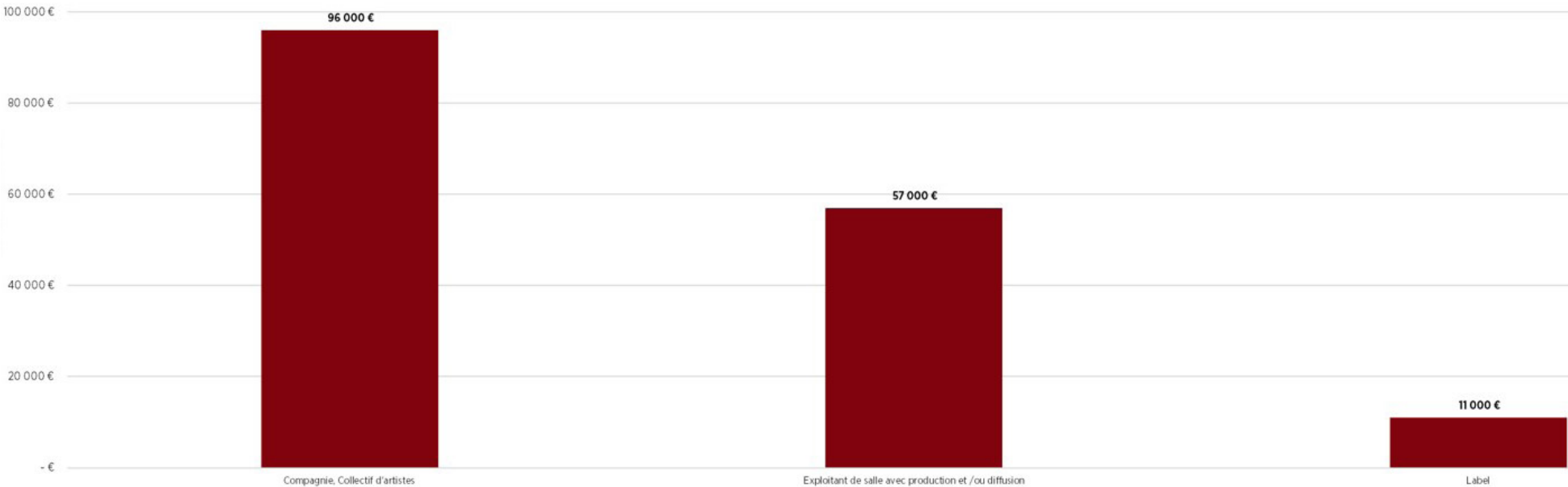
Des bénéficiaires des mesures du contrat sur 3 activités

Le faible nombre de structures bénéficiaires concentre la répartition des montants sur 3 activités. Plus de la moitié de ces montants est fléché sur un collectif d’artistes (96 000 €), le second montant concerne les projets d’une salle de diffusion (57 000 €) et enfin la dernière part concerne la production phonographique (11 000 €).

La classification des activités principales repose sur la nomenclature définie par le CNM.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d’acceptation des dossiers	% du montant total attribué
22	249 000 €	15	164 000 €	68 %	66 %

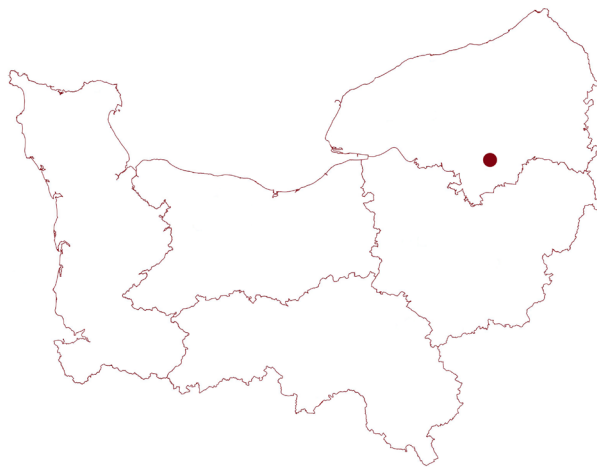
Répartition des montants attribués aux bénéficiaires du Havre selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale/ bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
[-] Compagnie, Collectif d'artistes	6	96 000,00 €	58,54%
COLLECTIF TOUJOURS	6	96 000,00 €	58,54%
[-] Exploitant de salle avec production et /ou	6	57 000,00 €	34,76%
PAPA'S PRODUCTION	6	57 000,00 €	34,76%
[-] Label	3	11 000,00 €	6,71%
MIND	3	11 000,00 €	6,71%
Total général	15	164 000,00 €	100,00%

En résumé

Seulement trois bénéficiaires des mesures du contrat ont leur siège social situé au Havre. Une seule structure se trouve dans son aire d'attractivité, à Bolbec, qui se situe en interface directe avec la métropole rouennaise. **3 activités principales bénéficient des mesures entre 2017 et 2024, 2 d'entre elles étant liées à la création, qu'il s'agisse de collectifs d'artistes ou de labels.** Le Havre se distingue par la moyenne la plus élevée de dossiers déposés par structure, ce qui s'explique par la fréquence des demandes au regard du faible nombre de structures. À titre d'exemple, le nombre de demandes d'aides y est deux fois moins élevé qu'à Caen.



Chiffres clés

132 000 €

Montant total alloué aux structures dont le siège social est domicilié au Havre (Seine-Maritime : 536 202 €)

24,61 %

Part du montant alloué aux structures dont le siège social est domicilié dans la Métropole Rouen Normandie (Seine-Maritime : 536 202 €)

27

Dossiers ont été déposés

17

Dossiers ont été acceptés, soit 62,96 % de taux d'acceptation

6

Nombre de structures bénéficiaires

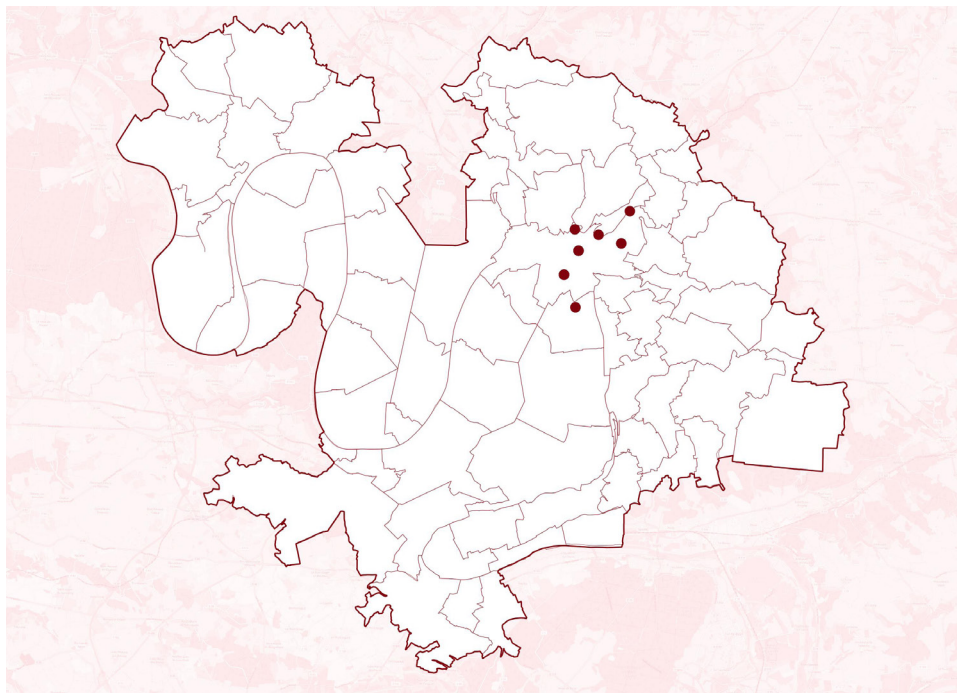
3.3.3 - La Métropole Rouen Normandie

Pour permettre l'analyse des bénéficiaires dont le siège social est domicilié dans la Métropole Rouen Normandie, nous avons fait un dédoublement des données. Les chiffres présentés sont inclus dans l'analyse de la Seine-Maritime.

La Métropole Rouen Normandie a également rejoint le contrat en 2022. 1er pôle urbain régional, elle est la seule métropole normande. La Métropole Rouen Normandie regroupe 71 communes pour une population de 494 299 habitants et habitantes. Elle se classe au 12^e rang des métropoles françaises.

27 dossiers ont été déposés par les acteurs et actrices de Seine-Maritime domiciliés dans la Métropole Rouen Normandie entre 2017 et 2024 aux mesures du contrat de filière, **17 dossiers ont été soutenus**. Ces **17 dossiers rassemblent 6 structures**. En moyenne, ce sont **2,8 dossiers** qui ont été portés et soutenus par structure et par les mesures du contrat. 4 structures ont déposé au moins 3 dossiers retenus (maximum 7).

3 structures concentrent 88% des montants cumulés avec 117 000 € sur les 132 000 €.



Rouen, épicentre de la domiciliation des structures bénéficiaires

Les sièges sociaux des bénéficiaires de la Métropole Rouen Normandie sont majoritairement situés dans la commune de Rouen. Une seule structure bénéficiaire est implantée à Bihorel au nord-est de la Métropole. Plus précisément, 97 % des bénéficiaires du contrat de filière sont implantés à Rouen.

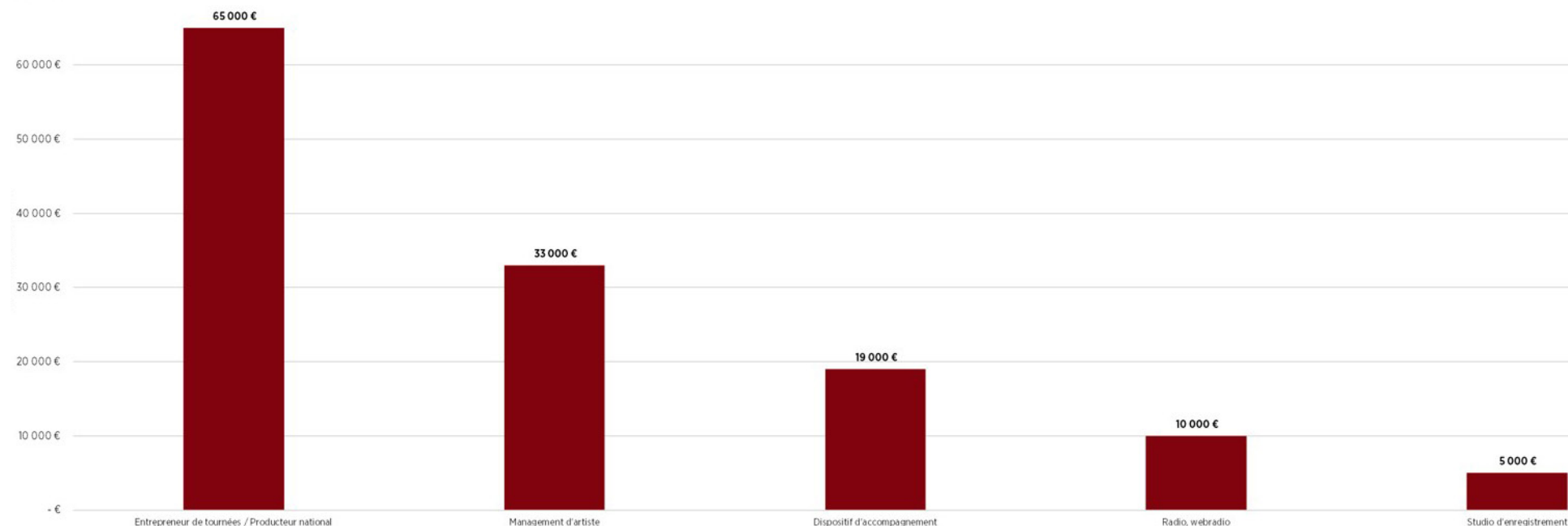
L'entrepreneuriat de tournée et le management d'artiste, principales activités des bénéficiaires des mesures

L'entrepreneuriat de tournée est la première activité en montant cumulé des bénéficiaires implantés dans la Métropole Rouen Normandie (65 000 €). Il ne concerne qu'une seule structure avec 7 dossiers retenus. C'est un cas identique pour l'activité de management d'artiste (33 000 €) avec **4 dossiers retenus pour une seule structure**.

La classification des activités principales repose **sur la nomenclature définie par le CNM**.

Nombre de demandes	Montant total des demandes	Nombre de dossiers bénéficiaires	Montant total attribué	Taux d'acceptation des dossiers	% du montant total attribué
27	272 700 €	17	132 000 €	63 %	48 %

Répartition des montants attribués aux bénéficiaires de la Métropole Rouen Normandie selon leurs activités principales (en €), 2017 - 2024



Activité principale/ bénéficiaire	Nombre de dossiers retenus	Montant attribué cumulé	% du montant total
Entrepreneur de tournées / Producteur national	7	65 000,00 €	49,24%
LEZARD ZEBRE	7	65 000,00 €	49,24%
Management d'artiste	4	33 000,00 €	25,00%
DISTANCE TOUR BOOKING	4	33 000,00 €	25,00%
Dispositif d'accompagnement	3	19 000,00 €	14,39%
MOUTON NOIR RECORDS	3	19 000,00 €	14,39%
Radio, webradio	1	10 000,00 €	7,58%
ASSOCIATION RADIO HDR	1	10 000,00 €	7,58%
Studio d'enregistrement	2	5 000,00 €	3,79%
RIGGER	1	3 000,00 €	2,27%
KIDS ARE LO-FI RECORDS	1	2 000,00 €	1,52%
Total général	17	132 000,00 €	100,00%

En résumé

La répartition des bénéficiaires seinomarins au sein de la Métropole Rouen Normandie témoigne d'une concentration des bénéficiaires dans la commune de Rouen. Une seule structure se situe à Bihorel, ce sont 2 communes sur les 71 où sont implantées les bénéficiaires.

Par ailleurs, on retrouve un phénomène de concentration identique à travers une faible fréquence de structures ayant déposé et bénéficiaires favorisant une répartition des aides vers un faible nombre d'acteurs.



NORMA - Normandie Musiques Actuelles

CITIS - "Le Pentacle" bât. B

5 avenue de Tsukuba

14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR

Tél. 02 31 27 88 10

contact@norma-asso.fr / www.norma-asso.fr

Association loi 1901

Code APE 90.02 Z

SIRET 921 361 523 00019

NDA 28 14 038 48 14

Données issues des chiffres (données brutes) fournis par le Centre national de la musique (2018-2024) et comité de sélection 2017.

Rédaction et mise en page : Normandie musiques actuelles – NORMA, Nicolas Delahaye, David Folliot, Lucas Blaya, Aurélie Etienne, Axelle Lecrosnier.

2023-2026
CONTRAT DE FILIÈRE
**MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS**
~ NORMANDIE ~